



Domesmont

2017 - 2020

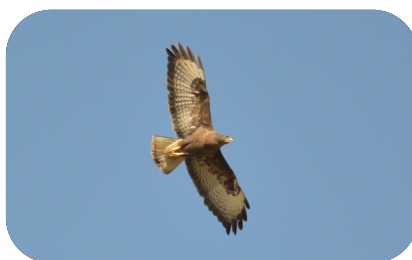


Table des matières

Avant-propos	3
Partie 1 : Le Programme APC	4
1. Démarche de l'Atlas Participatif sur la biodiversité des Communes : l'APC.....	4
2. Quelques notions scientifiques.....	5
3. L'équipe et les partenaires.....	8
Partie 2 : Présentation de la commune	9
1. Situation.....	9
2. L'État initial sur Domesmont.....	9
3. Zonages et données environnementales.....	13
Partie 3 : Présentation des inventaires réalisés	16
1. Les espèces.....	18
Faune.....	18
Flore.....	38
Espèces exotiques envahissantes (EEE).....	43
2. Habitats naturels.....	47
Partie 4 : Synthèse	53
1. Données naturalistes.....	53
2. Les zones à enjeux.....	54
3. Les zones d'intérêt de la commune.....	57
4. Trame Verte et Bleue (TVB).....	59
5. Préconisations.....	62
6. Commune et sa biodiversité en général.....	63
Partie 5 : Bibliographie	64
Partie 6 : Annexes	65
Nomenclature liée aux annexes.....	65
Annexe – Liste des oiseaux recensés.....	67
Annexe – Liste des chiroptères recensés.....	73
Annexe – Liste des mammifères recensés.....	74
Annexe – Liste des lépidoptères recensés.....	76
Annexe – Liste des orthoptères recensés.....	78
Annexe – Liste des reptiles et amphibiens recensés.....	79
Annexe – Liste des autres invertébrés recensés.....	79
Annexe – Liste de la flore recensée.....	84

Avant-propos

L'équipe de Somme Nature tient à remercier l'ensemble des intervenants qui ont pu participer de près ou de loin à la réalisation de cet atlas.

Plus particulièrement nous remercions la commune de Domesmont sans laquelle ce projet n'aurait pu voir le jour. Nous remercions également les habitants de la commune qui ont participé aux inventaires grâce à leurs observations, et dont certains nous ont ouvert leurs portes pour venir installer quelques équipements.

Ce document présente le bilan lié à l'atlas effectué sur la commune. Il est un état des lieux des connaissances liées à la biodiversité de Domesmont et ne détaillera donc pas toutes les actions réalisées dans le cadre du projet.

Pour plus de documentation vous pouvez vous rendre sur notre site :

www.somme-nature.fr, rubrique nos actions, nos conseils environnementaux, APC.

Bonne lecture.

Partie 1 : Le Programme APC

1. Démarche de l'Atlas Participatif sur la biodiversité des Communes : l'APC

L'origine

C'est en 1992, lors d'un Sommet de la Terre que la communauté internationale, consciente des apports rendus par la biodiversité, mais aussi des menaces qui pèsent sur elle, s'engage à travers la Convention Diversité Biologique. Celle-ci a été ratifiée par 193 parties qui s'accordent sur la nécessité de conserver la biodiversité.

La France, pays signataire de cette convention, se lance alors dans sa concrétisation à travers un large programme de Stratégie National pour la Biodiversité (de 2004 à 2009 puis de 2011 à 2020).

Les atlas s'intègrent dans cette volonté de prendre en compte la biodiversité à une échelle plus locale. Les Atlas Participatifs dans les Communes (APC) sont à l'origine une action dérivée directement des Atlas de Biodiversité Communale (ABC) initiée en 2010 par le Cabinet ministériel du MEEDDM. L'initiative de ce projet innovant est issue d'un triple constat : l'existence de lacunes dans notre connaissance de la biodiversité, une mobilisation locale insuffisante sur ces questions dans certains territoires et une volonté de l'État de favoriser l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.

L'Atlas Participatif de la biodiversité dans les Communes doit donc répondre à plusieurs objectifs :

- Mieux connaître la biodiversité locale afin d'améliorer la connaissance scientifique nationale et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés.
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser.
- Créer un outil pour la commune afin d'intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Ce projet s'inscrit comme véritable outil permettant d'aider les communes (élus, acteurs, habitants) à connaître et valoriser leur biodiversité à l'échelle locale. Il est d'ailleurs important de souligner que l'APC et les atlas de biodiversité en général, n'ont aucune portée réglementaire en matière de biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire, aboutissant à un outil scientifique d'aide à la décision qui permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité d'un territoire. En outre, il permettra d'anticiper certaines dispositions réglementaires.

De façon plus générale, les actions menées via les Atlas en faveur des espèces ou des milieux naturels bénéficieront à l'ensemble de la biodiversité du territoire français. Il est en effet essentiel de prendre en compte les enjeux locaux à une échelle plus large que les limites communales. En effet, les habitats naturels ne se limitent pas aux frontières communales et régionales, et les espèces concernées se déplacent parfois bien au-delà.

L'APC mené sur Domesmont

L'atlas communal a pu voir le jour grâce à plusieurs financements : de la Région des Hauts-de-France via le Fonds européen de développement régional (FEDER), et donc l'Union Européenne, ainsi que de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

L'APC est un grand programme étalé sur 3 ans porté par l'association Somme Nature (CPIE Vallée de Somme). Il a donc débuté en 2017 et devait se terminer en 2020. Suite à la crise sanitaire de 2020, le programme a été repoussé jusqu'en février 2021 afin que Somme Nature puisse continuer le projet le plus favorablement possible.

Au total ce sont 7 communes de la Somme qui ont accepté de se lancer dans l'aventure des atlas de biodiversité. Nous retrouvons en plus de Domesmont : Bovelles, Canaples, Coisy, Beaucourt sur l'Hallue, Pierregot et Vignacourt.

2. Quelques notions scientifiques

Afin d'appréhender l'atlas dans les meilleures conditions, il est nécessaire d'exposer quelques bases.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité, issue de la contraction diversité biologique est un terme récent qui émerge de la communauté scientifique dans les années 1980. Elle représente la diversité naturelle du monde du vivant prenant en compte toutes les échelles de taille, d'espace, de temps. Nous avons donc 3 grands niveaux de biodiversité en lien les uns avec les autres :

- Le niveau génétique (l'ADN des espèces).
- Le niveau spécifique (les espèces).
- Le niveau écosystémique (lieu de vie des espèces).

Le niveau génétique

Le niveau génétique constitue le premier niveau de la biodiversité. Tous les organismes vivants que sont les plantes, les animaux ou les champignons sont composés de cellules renfermant des brins d'ADN (acide désoxyribonucléique), support de l'information génétique.

L'ADN, bien qu'universel et conçu de manière identique pour tous les organismes vivants, est très diversifié, y compris au sein des individus de la même espèce. C'est pour cette raison que tous les individus d'une espèce possèdent des caractéristiques différentes. Chez les humains, la diversité génétique explique que chaque personne ne possède pas la même taille, la même forme de nez ou encore la même couleur des yeux.

Le niveau spécifique (espèce)

Le deuxième niveau de la biodiversité s'apparente aux espèces. Mais qu'est-ce qu'une espèce ?

Une espèce est une population ou en ensemble de populations dont les individus peuvent se reproduire entre eux et engendrer une descendance viable et féconde dans des conditions naturelles (*Ernst Mayr, 1942*). Les espèces peuvent donc avoir toutes les tailles des plus petites, comme les bactéries ou insectes, jusqu'aux plus grandes comme certains mammifères. Les naturalistes distinguent trois catégories d'organismes vivants : la faune, la flore et la fonge (champignons et lichens).

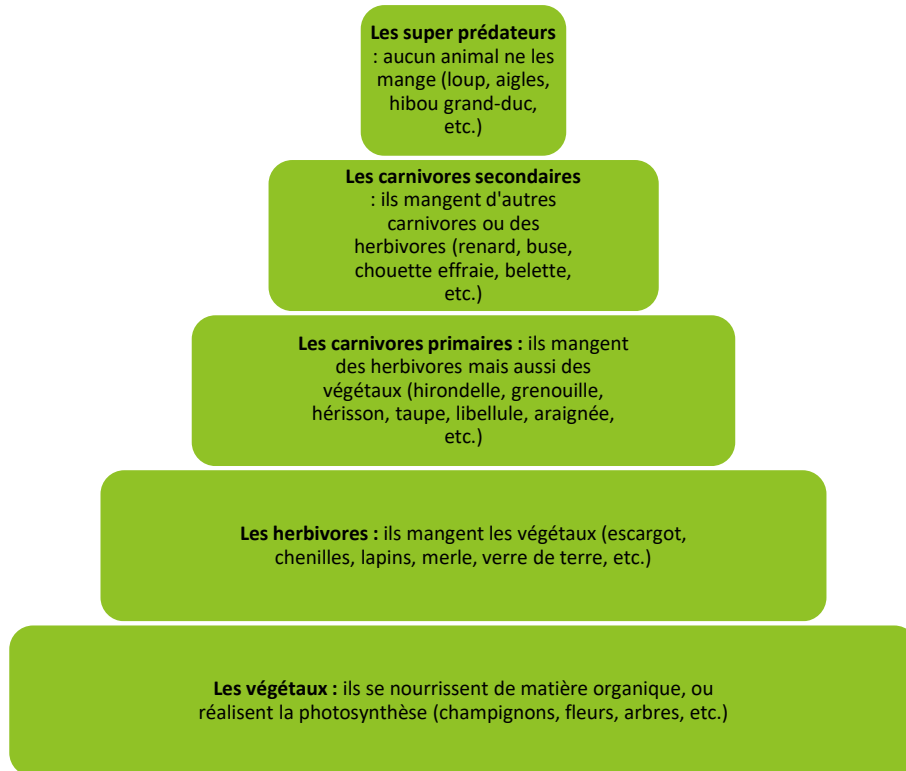
La faune ou dans le langage courant « les animaux » sont constitués de plusieurs groupes très diversifiés du fait de leurs habitats, leurs modes de déplacements, leur alimentation, leur reproduction...

La flore ou dans le langage courant « les plantes » regroupent les organismes vivants capables de réaliser la photosynthèse. Ce processus permet de réaliser la synthèse de matière organique à partir d'eau, d'énergie

lumineuse et de dioxyde de carbone (CO₂), tout en relâchant de l'oxygène nécessaire à la respiration des êtres vivants.

Au niveau spécifique nous pouvons déjà établir des liens « vitaux » entre les végétaux et animaux à travers un besoin élémentaire : se nourrir.

Un exemple de chaîne alimentaire souligne alors l'importance de la présence d'une espèce dans un milieu pour la survie d'une autre.

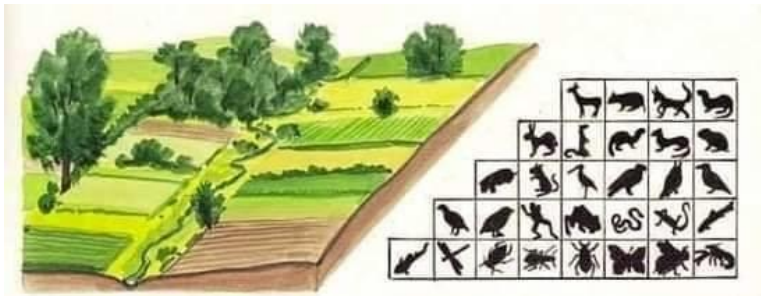


Le niveau écosystème (lieu de vie des espèces)

Le troisième niveau de la biodiversité est l'écosystème, lieu de vie et d'interaction des espèces. Un écosystème est un ensemble formé d'une communauté d'êtres vivants en interrelation dans un environnement.

L'endroit où « habite » une espèce n'est jamais aléatoire. En effet, chaque espèce a des besoins particuliers qui lui sont propres et « habite » dans le milieu où sont présentes ces ressources. C'est pourquoi il est très important de décrire, les espèces, mais aussi le milieu de vie dans lequel elles évoluent.

Il existe différentes échelles d'écosystème tout imbriquées les unes dans les autres. Par exemple, un micro-écosystème tel un tronc d'arbre mort est imbriqué lui-même dans un écosystème plus large comme une forêt.



Dans cet Atlas on distingue plusieurs milieu de vie des espèces :

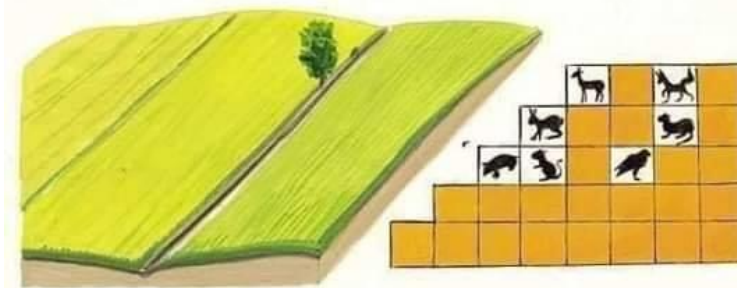
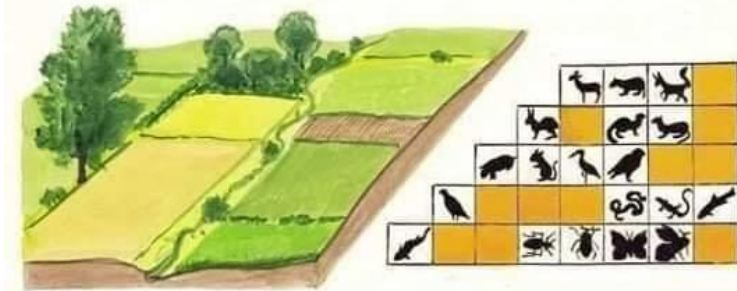
- Milieux urbains.
- Milieux agricoles et bocagers (haies, parcelles agricoles, prairies).
- Milieux humides et aquatiques (marais, mares, étangs...).
- Milieux boisés (forêts, bois).

Élément important : les milieux naturels sont diversifiés sur un territoire donné, plus les espèces qui y vivent le sont aussi, comme le montre cette illustration.

D'une façon générale, dans l'univers du vivant, tous les éléments sont interconnectés. Chaque élément d'un écosystème interagit avec un ou plusieurs autres éléments à travers différentes relations comme l'alimentation, le support, le transport, l'abri, la reproduction, etc. Il est donc nécessaire de comprendre l'importance d'un bon équilibre entre les espèces vivantes d'une part, et entre les espèces vivantes et les éléments de leur environnement d'autre part.

Chaque maillon, de chaque échelle a son importance et son rôle dans l'écosystème.

L'APC permet d'identifier la biodiversité générale et spécialisée. En écologie, nous pouvons



simplifier et regrouper les espèces en 2 catégories distinctes : les espèces généralistes et les espèces spécialistes.

Les espèces généralistes peuvent vivre dans des conditions variées, elles s'adaptent en général au milieu dans lequel elles sont. Par exemple l'Ortie dioïque peut se développer aussi bien dans des prairies pâturées, que des bords de chemins ou sur tout autre support riche en nutriments.

À la différence, les espèces spécialistes nécessitent à au moins 1 moment de leur vie, des conditions ou des éléments spécifiques. Par exemple, certaines espèces d'orchidées ne pourront se développer que sur des pelouses sèches ou dans des tourbières. Ces milieux sont naturellement rares, puisque les sols associés sont très spécifiques.

Les espèces spécialisées illustrent la relation importante entre une espèce et son environnement : une petite proportion d'espèces se trouve dépendante d'une petite proportion d'habitats naturels. Dans ce cas l'écosystème présent repose sur un équilibre tendu.

Les inventaires réalisés permettent alors parfois de mettre en évidence la présence d'un milieu d'intérêt prioritaire : ces habitats spécialisés abritent souvent une grande biodiversité, et leur dégradation est généralement peu ou pas réversible.

Les services rendus par la biodiversité

Quotidiennement, la biodiversité nous rend énormément de services et sans même que l'on en ait conscience. Elle est donc indispensable que ce soit pour nous nourrir, nous soigner ou encore nous inspirer. C'est pourquoi il nous est nécessaire de la préserver et de composer avec elle.

Actuellement, beaucoup de ressources, d'inspirations technologiques et scientifiques, de réponses aux problèmes sanitaires sont présentes dans la nature, et beaucoup sont encore à découvrir.

Quelques exemples de service rendus :

- Agriculture : la culture, l'élevage font partie intégrante de notre alimentation. La diversité des espèces végétales et animales nous permet d'avoir une alimentation variée et équilibrée. D'autant plus que l'on utilise des microorganismes (bactéries) pour réaliser la fermentation afin de produire du fromage, des yaourts, de la bière...
- Santé : la santé physique ou morale de l'humain dépend fortement de la nature et de la biodiversité qui nous entoure. À noter que la plupart des médicaments sont constitués de molécules naturelles, notamment pour la molécule de l'aspirine présente à l'état naturel dans certaines plantes (saules, reines des prés).
- La pollinisation des végétaux cultivés grâce aux d'insectes pollinisateurs tels que les abeilles, est directement bénéfique aux agriculteurs.
- Auxiliaire de culture : régulation des espèces dites « ravageuses » de culture par la prédation de petits animaux (musaraigne, couleuvre, araignées, etc.) ou encore de certains insectes (coccinelles, punaises, etc.). Action directement bénéfique aux agriculteurs.
- Service écosystémique : épuration des eaux par l'intermédiaire des plantes présentes dans les haies ou encore dans les zones humides, fertilisation des sols par l'intermédiaire de bactéries, d'invertébrés décomposeurs, régulation de l'eau grâce aux zones humides, marais.
- Inspirations : la biodiversité nous apporte aussi une source d'inspiration infinie que ce soit dans la culture (art, etc.), les traditions et dans les nouvelles technologies (biomimétisme).

3. L'équipe et les partenaires

L'association Somme Nature dispose d'une équipe de naturalistes spécialisés dans les divers groupes faunistiques et floristiques.

L'ensemble des personnes ayant mené et participé au projet sont les suivantes :

- Antonin Waterschoot, chargé de mission faune.
- Aurélien Savoy, chargé de mission flore.
- Brice Marinier, chargé de mission faune.
- Raphaël Trombert, chargé de mission faune.
- Alexandre Martel, animateur naturaliste.
- Clément Bionaz, chargé de communication.

Dans le cadre de cet Atlas plusieurs partenaires ont été sollicités afin de réaliser l'état initial des zonages environnementaux et d'obtenir les données naturalistes sur le territoire de la commune :

- Le premier partenaire de cet Atlas est la mairie de Domesmont.
- L'association Picardie Nature a été sollicitée pour recueillir les données naturalistes liées à la faune déjà acquises sur le territoire à travers la base de données régionale ClicNat. Elle est également membre du COPIL technique du projet.
- Le Conservatoire Botanique National de Bailleul a été sollicité pour obtenir les données naturalistes liées à la flore déjà acquises sur le territoire à travers l'outil Digital 2.

Partie 2 : Présentation de la commune

1. Situation

Domesmont, est une charmante commune rurale se situant dans la région des Hauts de France, ex Picardie. Elle est localisée dans le département de la Somme (80), à 32 kilomètres d'Amiens. Les communes voisines de Domesmont sont Bernaville au nord, à l'est se trouve Vacquerie et Epecamps au sud Lanches et enfin à l'ouest Ribeaucourt.

Domesmont fait partie de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.



Figure 1 : Localisation de la commune de Domesmont

Quelques chiffres sur la commune

Nombre d'habitants :	45 en 2020
Altitude	90 min-150 max
Superficie :	1.94 km ²
Pourcentage zonage environnemental	14%

2. L'État initial sur Domesmont

Géologie

La Picardie apparait comme le prolongement du Bassin sédimentaire de Paris d'un point de vue géologique et comprend deux entités géologiques majeures :

- L'affleurement de l'auréole du Crétacé supérieur, sous un faciès de craie largement développé sur les territoires de la Somme, du nord de l'Aisne et de l'ouest de l'Oise,
- L'affleurement des sédiments du Tertiaire (sables et argiles de l'Eocène principalement) déposés sur le substrat crayeux au sud de l'Aisne et à l'est de l'Oise.

La commune de Domesmont est donc située sur l'affleurement du Crétacé supérieur.

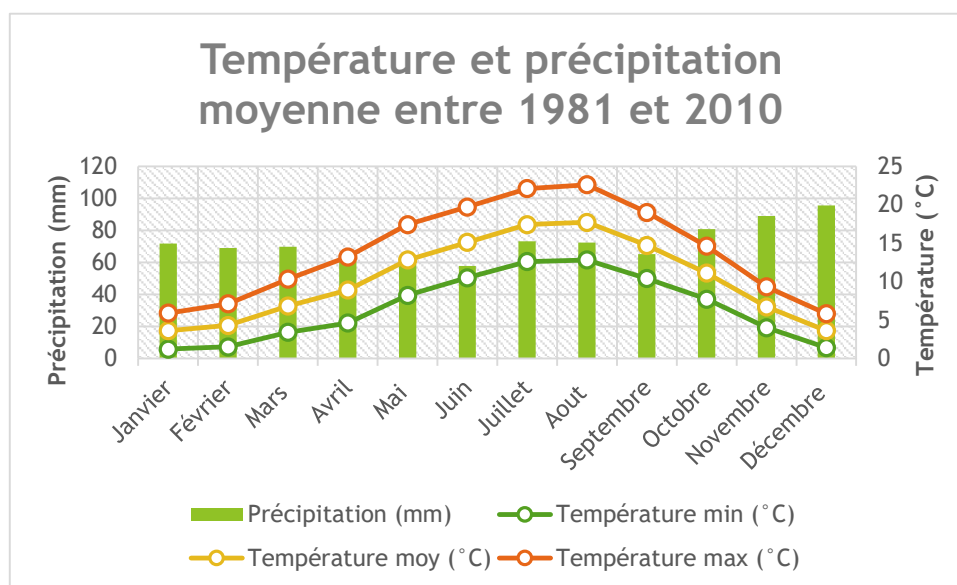
Affleurement :

C'est un ensemble de roches visibles à la surface de la terre, étant mis à nu par plusieurs de facteurs (érosion hydraulique, glaciaire, marine ou activité humaine) sans être masquées par des formations superficielles (sol ou végétation).

Climat

À Domesmont, le climat est tempéré soumis aux flux d'ouest de la façade maritime. Selon les données recueillies par la station météorologique de Bernaville entre 1981 et 2010 (station la plus proche), la température annuelle moyenne est de 10,2°C avec une température maximale de 37,2°C le (10 août 2003) et minimale de - 13.5°C le (7 février 1991). Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent à 864,4 millimètres.

À savoir : 1mm de pluie correspond à 1 litre d'eau au mètre carré.



Réseaux hydrographiques

La commune de Domesmont est située sur le bassin versant de la Somme. C'est-à-dire que toutes les eaux d'un territoire (dont celui de Domesmont) sont drainées vers un exutoire commun : la Baie de Somme. Un cours d'eau parcourt la commune, la Domart, qui se jette dans la Nièvre.

Par ailleurs on recense plusieurs zones humides sur Domesmont. Au cours des inventaires, nous avons pu recenser 1 mare et 3 bassins de rétention.

Tous ces milieux sont favorables à de nombreuses espèces qui en dépendant pour accomplir leurs cycles de vie (amphibiens, libellules...) et peuvent jouer un rôle dans l'économie ou encore servir pour l'agriculture (abreuvoir pour le bétail).



Légende

- Limite communale
- Hydrographie
- Cours d'eau
- Points d'eau
- Mare
- Bassin de rétention



0 100 m



Figure 2. Hydrographie de la commune de Domesmont

Occupation des sols

La typologie CORINE Land Cover est répartie selon 5 catégories de la typologie :

- Territoires agricoles
- Territoires artificialisés
- Forêts et milieux semi-naturels
- Zones humides
- Surfaces d'eau

L'occupation du sol de Domesmont compte donc 1 catégorie de cette typologie : territoire agricole (prairies, terres arables hors périmètres d'irrigation, systèmes culturaux et parcellaires complexes).

Le CORINE Land Cover est une base de données européenne sur l'occupation des sols obtenus grâce à une interprétation humaine des images de satellites de précision 20 mètres. À savoir que la limite seuil pour qu'une unité d'occupation du sol apparaisse sur cette base de données est de 25 hectares minimum.

L'échelle d'utilisation de 1/100 000 du CORINE Land Cover est adaptée à une utilisation nationale ou régionale, mais pas assez précise pour l'utilisation locale. Cependant, la cartographie ci-contre nous donne un premier aperçu de l'occupation du sol.

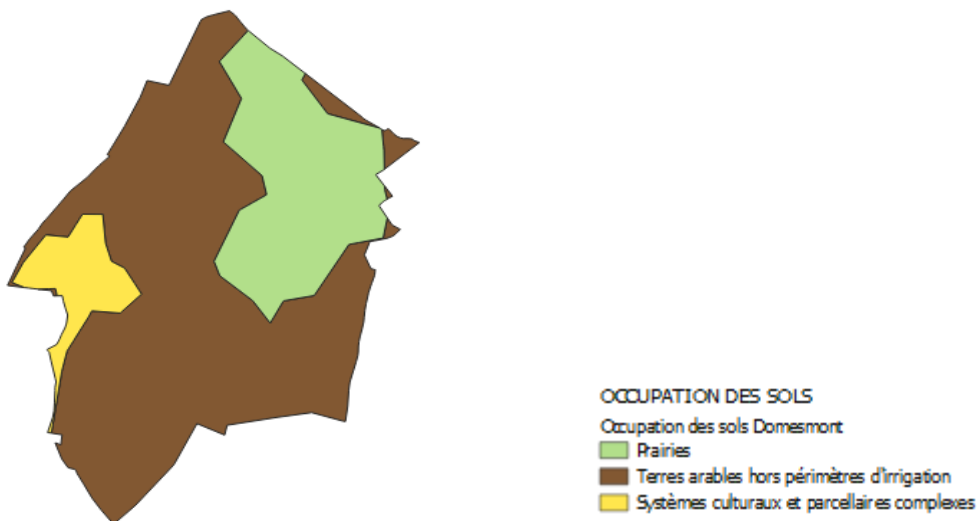


Figure 3 : Occupation du sol de la commune de Domesmont

3. Zonages et données environnementales

Les zonages environnementaux

Sur le territoire français, il existe de nombreux outils de protection des espaces naturels qui sont pertinents et complémentaires. On distingue plusieurs types de zones concernant la connaissance et/ou la protection de la biodiversité. À titre d'exemple une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est une zone de protection de la biodiversité.

Concernant la commune de Domesmont, seulement un zonage de connaissance (ZNIEFF) de la biodiversité, est présent sur son territoire.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, défini par la présence d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- Les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

Sur la commune de Domesmont, une ZNIEFF de type I est présente sur 27 hectares du territoire :

- **N° 220013903** Larris de la vallée du chêne à Lanches-saint-Hilaire, bois d'Épécamps et cavité souterraine.

Par ailleurs une partie de cette ZNIEFF est classée en site Natura 2000 et une autre est gérée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Les sites Natura 2000 sont des sites identifiés pour protéger un nombre d'habitats et d'espèces remarquables. Sur ces sites l'activité humaine et les projets d'infrastructures sont possibles, mais encadrés.



0 200 m

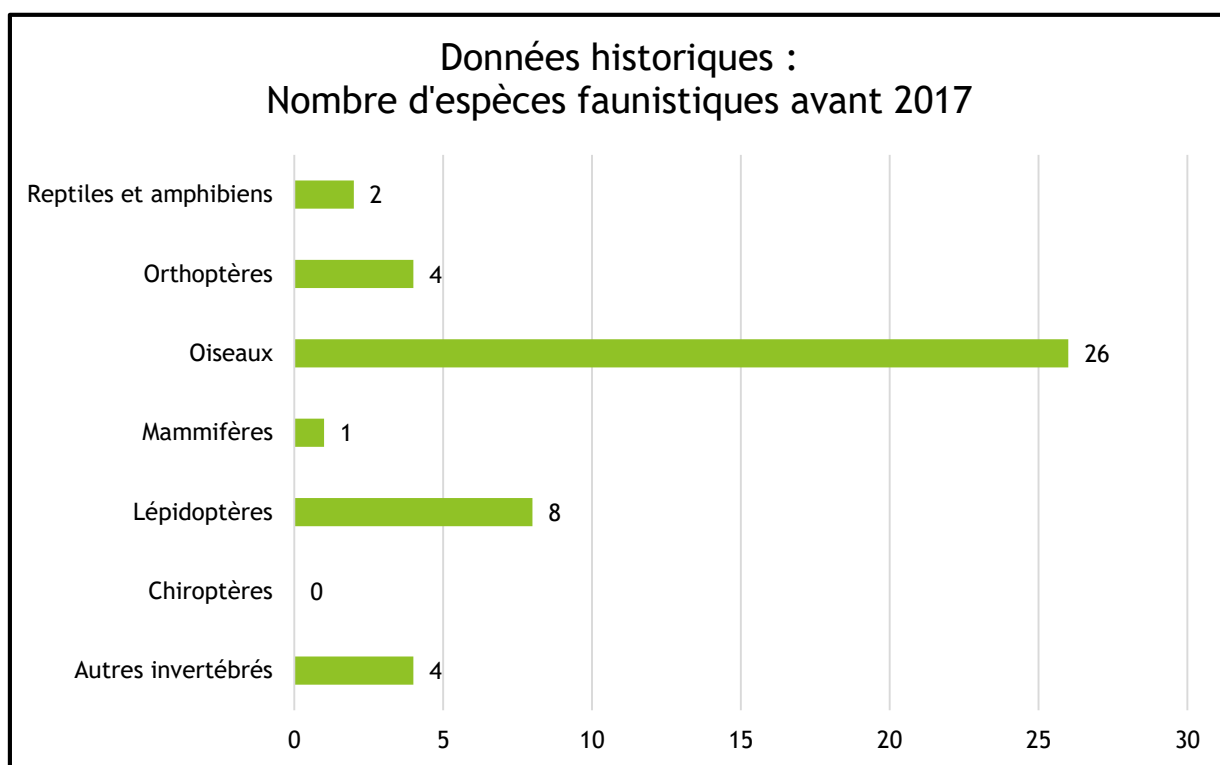


Figure 4. Inventaires du zonage environnemental de la commune de Domesmont

Données bibliographiques

Avant de se lancer sur le terrain, des recherches bibliographiques sont entreprises.

Au total, 45 espèces faunistiques sont recensées avant 2017 sur Domesmont, d'après la base de données Clicnat gérée par Picardie Nature.



Concernant les espèces floristiques, les recherches bibliographiques sont effectuées sur la base de données Digitale2 gérée par le Conservatoire botanique national de Bailleul.

Période	Nombre d'espèces
1990 - 2017	154

Au total, le nombre d'espèces maximal recueilli dans les bases de données faune-flore s'élève à 199 espèces si l'on commence le comptage en 1990.

Partie 3 : Présentation des inventaires réalisés

Concernant la réalisation de l'Atlas, un travail préparatoire a été effectué en amont des inventaires de terrain. Celui-ci a eu pour but de recueillir les diverses informations sur la biodiversité communale, en passant par le recensement des zonages environnementaux présents sur la commune ou à proximité immédiate, l'occupation des sols ou encore les espèces inventoriées présentes sur les bases de données naturalistes régionales et nationales.

Dans le cadre des APC, seuls les deux derniers niveaux de la biodiversité (espèces et leurs lieux de vie) sont très souvent répertoriés. En effet, le niveau génétique est plus complexe à étudier et nécessite du matériel spécifique et des connaissances en génétique poussées, en dehors des compétences de Somme Nature.

De façon générale, le but des inventaires faunistiques était d'inventorier largement les espèces présentes sur le territoire. En pratique, les équipes de naturalistes pouvaient dédier des journées de terrain soit à un groupe d'espèces, soit à tous les groupes observables. Dans tous les cas, si une espèce était observée, mais dont l'inventaire n'en était pas l'objet principal, elle était tout de même intégrée.

Le choix de réaliser des inventaires de cette façon était principalement de faire ressortir les espèces les plus présentes, et les plus rares, sur la commune, dans l'espace et le temps.

En effet, à terme, les données récoltées seront intégrées dans les bases de données naturalistes. Pour obtenir une idée précise de l'évolution d'une espèce et de son « état de santé », il est nécessaire de connaître sa répartition sur un territoire d'une part, et l'évolution de sa répartition dans le temps, d'autre part.

Les espèces floristiques ont également été inventoriées de façon exhaustive, mais sur un espace délimité.

Une partie des espèces en France sont protégées en raison d'intérêts scientifiques ou simplement pour préserver le patrimoine biologique. La protection concerne en général les espèces menacées dont l'état de santé des populations sur le territoire est détérioré (destruction et fragmentation de leurs habitats, introduction d'espèces invasives, destruction directe d'individus, etc.).

Il existe également des documents uniquement scientifiques qui aident à affiner la réglementation des espèces en France. Il s'agit des listes rouges de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Ces listes se retrouvent au niveau mondial, national et également déclinées au niveau régional.

Chaque espèce évaluée est alors associée à un indice lié au risque d'extinction, comme illustré ci-dessous.

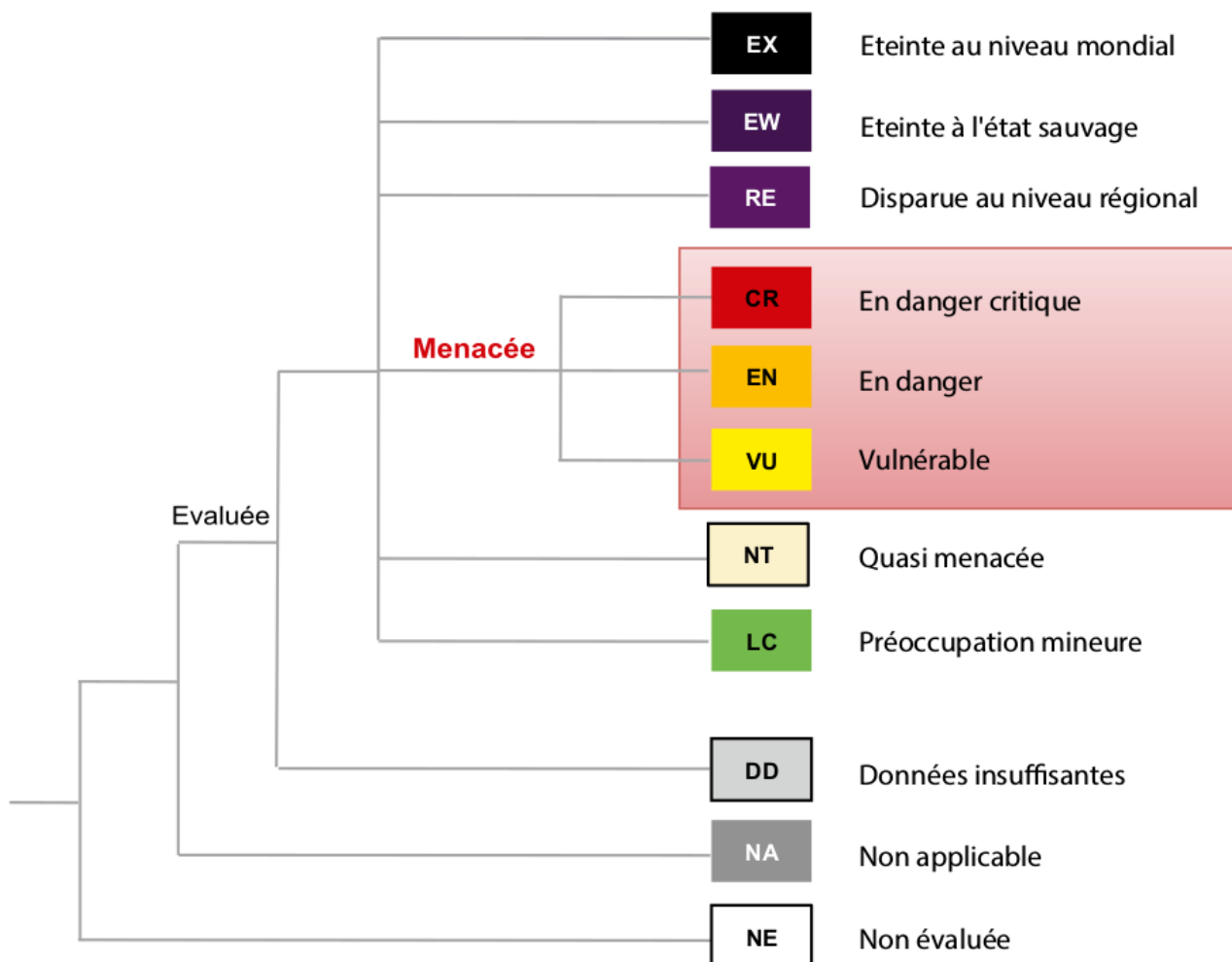


Figure 1. Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Figure 5. Extrait présentant les catégories de l'UICN des listes rouges

C'est donc avec l'aide de ces documents que nous avons identifié les espèces ayant un fort intérêt sur la commune.

Pour chaque groupe présenté ci-dessous, la méthode d'inventaire dédiée est présentée. Seules quelques espèces seront mises en avant pour leurs enjeux écologiques importants. Pour consulter la liste complète, référez-vous aux annexes la faune et la flore.

Les espèces mises en avant sont soit rares en Picardie, soit associées à un indice UICN fort au niveau de la région ou de la France.

Chaque espèce présentera donc 3 indices correspondant successivement à sa rareté régionale, son indice UICN régional, son indice UICN national.

Nomenclature des indices de rareté régionale :

- C : commun
- P : peu
- A : assez
- R : rare
- T : très
- E : exceptionnel

1. Les espèces

L'ensemble des espèces animales observées lors des prospections ont été inventoriées sur la commune. Cependant 2 principales limites se sont imposées lors de ces prospections.

La première est le temps consacré à la recherche d'espèces. Les équipes de naturalistes ne pouvaient pas être présentes toute l'année sur la commune, c'est pourquoi seuls quelques jours par an ont été consacrés à ces inventaires pour la commune de Domesmont.

La deuxième correspond à la limite des connaissances naturalistes des équipes. En effet, tous possèdent des connaissances et compétences complémentaires dans ce domaine. Cependant, quelques groupes d'espèces n'étant, en général, pas suivies lors d'études en écologie sont donc peu ou pas connus de nos équipes. Nous pouvons citer les champignons, les lichens, et une grande partie des « invertébrés » où l'on retrouve notamment de nombreuses familles d'insectes, d'araignées, et de mollusques.

Les inventaires se sont alors principalement basés sur les espèces réglementées sur lesquelles travaillent les naturalistes lors de leurs études, puis se sont étoffés avec les diverses connaissances.

Nous allons donc retrouver :

- Les mammifères, le groupe d'espèces le plus connu du grand public et qui se distingue des autres par l'allaitement des nouveau-nés. Il est important de préciser que les chauves-souris (chiroptères) font partie de ce groupe, mais seront présentées dans une catégorie à part. Nous verrons par exemple le Chevreuil Européen ainsi que des micromammifères comme le Campagnol des champs.
- Les oiseaux sont regroupés sous le terme scientifique « avifaune » comme l'Alouette des champs.
- Les reptiles sont des animaux au corps recouvert d'écailles avec une température corporelle variable, à la différence des humains. Par exemple, le Lézard des murailles est un reptile.
- Les amphibiens sont des espèces avec un cycle de vie biphasique : terrestre et aquatique (pour le stade larvaire). À titre d'exemple, le Crapaud commun et l'Alyte accoucheur sont des amphibiens.
- Les insectes étudiés seront essentiellement les papillons (lépidoptères), les libellules et demoiselles (odonates) ainsi que les sauterelles, criquets (orthoptères).
- Concernant les autres invertébrés, les espèces les plus communes seront inventoriées comme les gastéropodes (escargots...) ou encore les coléoptères et enfin les araignées.

Faune

Ce sont au total 163 espèces faunistiques qui ont été recensées sur la commune.

Mammifères

8 espèces recensées.

Comment ?

L'inventaire du groupe des mammifères (hors chiroptères) a été réalisé par la recherche d'indices de présence et par l'observation directe des individus. Ce groupe comprend des espèces diversifiées et très souvent mobiles et discrètes. Il est donc compliqué de mener un inventaire complet sur les mammifères.

Où ? Quand ?

La période d'inventaire s'étale sur toute la commune et sur toute la période de terrain réalisée par les équipes de naturalistes.

Les animaux laissent des traces de leurs activités. Nous nous pouvons observer des empreintes de leurs déplacements, des restes de repas, des crottes, des nids, des abris, poils, plumes, etc. Nous pouvons également entendre leurs chants, leurs cris lorsqu'ils communiquent. Tous ces éléments sont des indices de présence de l'animal, et nous pouvons confirmer sa présence, même sans l'avoir vu.

Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) – AC NT LC



Taille : 6-9 cm plus 6-8cm pour la queue (adulte).

Caractéristiques :

Petit rongeur, le Muscardin est gros comme une souris, avec une queue aussi longue que le corps. Appelé aussi « Rat d'or », il est caractérisé par un pelage d'un brun orangé éclatant sur le dos, avec un ventre plus clair, chez l'adulte. Sa queue est longue et touffue sans être pour autant très fournie. Il est d'un aspect « boule de poils », avec une tête arrondie, munie de deux petites oreilles rondes, de longues vibrisses et de gros yeux noirs et globuleux. Ses pattes, particulièrement adaptées à la vie arboricole, sont pourvues de longs doigts préhensiles, avec les membres

antérieurs pouvant pivoter latéralement à angle droit.

Habitats :

Il est inféodé aux bois de feuillus ou mixtes, avec ronciers, taillis, buissons, fréquentant davantage les forêts feuillues caducifoliées tempérées. Le Muscardin est nocturne et il hiberne.

Chiroptères

10 espèces recensées.

Les chauves-souris sont principalement actives de nuit. Leur aptitude à émettre et capter les ultrasons est donc très utile la nuit pour se déplacer, se nourrir et communiquer.

Comment ?

L'inventaire de ce groupe a été réalisé principalement à l'aide de matériel de détection d'ultrasons permettant l'identification des individus en activité : déplacement, alimentation, communication. L'écoute des chauves-souris peut donc ainsi se faire en direct (avec des D1000X et D240X) ou avec la pose de boîtiers automatiques (SM2BAT+) sur quelques nuits. Ainsi, avec des boîtiers, certains habitants nous ont permis de détecter la présence de chauves-souris sur leur propriété.

Une autre option d'inventaire aurait été la prospection des gîtes d'hibernation. L'hiver, les chauves-souris se regroupent à l'abri du froid dans des combles de bâtiments, caves, grottes, etc. Durant cette période le dérangement des individus est à éviter. C'est pourquoi les équipes de Somme Nature ont préféré se référer à la première méthode, sachant que l'association Picardie Nature, réalise tous les ans des inventaires sur les gîtes d'hibernation connus.

Quand ?

Les périodes d'inventaires sont réalisées principalement en période estivale, de mai à août. Chez les chauves-souris, cette période correspond au nourrissage des jeunes. Les femelles se regroupent dans des gîtes estivaux et mettent bas pour ensuite élever les jeunes. Cette période est donc cruciale, et les individus sont très actifs.

Au total 2 à 3 passages sont réalisés sur les différents points d'écoute.

Où ?

Les écoutes actives ont eu lieu sur des secteurs jugés favorables aux chauves-souris potentiellement présentes sur la commune. Des lisières de bois, des prairies de pâture, des boisements, ainsi que des lieux ouverts éclairés par des lampadaires ont ainsi été prospectés.



Légende

- Limite communale
- Points d'inventaires chiroptères
- Points d'eau
- Mare
- Bassin de rétention



Figure 6. Carte d'inventaires chiroptères sur la commune de Domesmont

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) – Liste rouge nationale et régionale : NT



La plus grande des Pipistrelles.

Taille (Tête + Corps) : 46-55 mm.

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Espèce migratrice. La moins agile de Pipistrelles. Femelles fidèles à leur colonie de naissances. Naissances de jumeaux fréquentes, exceptionnellement naissances de triplés. Pelage dorsal long et laineux, châtain à brun, ventre plus clair et plus terne.

Habitats :

Site d'hibernation : Cavités arboricoles, fissure et décollement d'écorce, bâtiments, nichoirs. Site de mise bas : Cavités arboricoles, fissure et décollement d'écorce, bâtiments. Terrain de chasse : Forêts, lisières, zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains.

Un PNA ou Plan National d'Action, est un document d'orientation définissant des actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) – AR NT NT - PNA



Chasse parfois jusqu'à 100 m de hauteur, et peut chasser en piqué.

Taille (Tête + Corps) : 48-72 mm.

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Museau court et sombre. Ailes longues et étroites, nettement velues dessous. Pelage court et dense, brun terne sur le dos, légèrement plus clair sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Cavités arboricoles.
Site de mise bas : Bâtiments, cavités arboricoles. Terrain de chasse : Forêts, lisières, étendues d'eau, vergers, éclairages urbains.

Grand murin (*Myotis myotis*) - AC NT LC



forêts caducifoliées, bocages, pâtures.

La plus grande espèce cavernicole de Vespertilionidé.

Taille (Tête + Corps) : 67-84 mm.

Caractéristiques :

Long et large museau. Femelles fidèles à leur colonie de naissance. Pelage épais et court, brun clair à brun-roux sur le dos, blanchâtre sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Milieux souterrains naturels et artificiels. Site de mise bas : Milieux souterrains naturels et artificiels, bâtiments. Terrain de chasse : Vieilles

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) - AC NT NT PNA



milieux ouverts mixtes, éclairages publics.

Espèce discrète et lucifuge (fuis la lumière).

Taille (Tête + Corps) : 63-90 mm.

Espèce ciblée par un PNA.

Caractéristiques :

Grande taille. Mâles solitaires. Odeur d'urine très prononcée. Bruyante. Pelage long, dense et soyeux, brun sombre avec les pointes dorées sur le dos, brun plus clair (jaunâtre ou beige) sur le ventre.

Habitats :

Site d'hibernation : Isolation et toitures des bâtiments. Site de mise bas : Bâtiments. Terrain de chasse : Lisières,

L'Avifaune

Les oiseaux diurnes

69 espèces recensées.

Comment ?

La méthode classique utilisée pour recenser les oiseaux est l'IPA, les indices ponctuels d'abondance.

L'inventaire réalisé sur la commune est donc basée sur cette méthode. Le principe est de noter l'ensemble des oiseaux vus et entendus pendant 20 min sur un point d'écoute avec l'aide de jumelles et d'une longue vue.

Quand ?

Les oiseaux étant actifs dès les premières lueurs du jour, les prospections se font en général autour de 7h du matin et continue jusque vers 11h.

Ensuite plusieurs passages sont effectués durant l'année. Certains oiseaux sont migrateurs et passent donc l'hiver dans des régions plus chaudes que la nôtre, puis reviennent sur le territoire à partir du printemps. Un premier passage est alors effectué au mois de Mars pour observer les oiseaux migrateurs précoces et ceux qui ont passer l'hiver sur la commune. 2 autres passages ont lieu en début puis pendant l'été, en général en Mai et Juin afin de recenser les espèces migratrices tardives et l'ensemble des oiseaux non observés lors des premiers inventaires.

Où ?

Plusieurs points d'écoute jugés favorables sont sélectionnés avec une étude orthophotographique (analyse des images aériennes) et des sites visités. Une diversité paysagère est retenue pour maximiser les chances d'observer l'ensemble des espèces potentiellement présentes.



0 100 m



Figure 7. Carte des points IPA sur la commune de Domesmont

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) – AC LC EN



Taille : 13 à 15 cm.

Caractéristiques :

Petit passereau à bec fort, de taille légèrement moindre et moins rondlet que le Moineau domestique. En plumage nuptial, le mâle montre une tête et une gorge noires, une moustache blanche et des épaules roux vif. Les parties inférieures sont blanchâtres striées de brun foncé à la poitrine et sur les côtés. Le plumage des femelles en toutes saisons et des juvéniles est plus uniforme, tout comme celui du mâle en dehors de la saison de reproduction.

Habitats :

Surtout présent en plaine, il affectionne les zones humides parsemées de buissons et d'arbustes. En dehors de la saison de reproduction, il fréquente pour se nourrir des milieux où l'eau est souvent absente : clairières et lisières, friches, cultures.

Caille des blés (*Coturnix coturnix*) - PC DD LC – Emblématique des milieux ouverts



Taille : 16 à 18 cm.

Caractéristiques :

Espèce discrète, souvent détectée au chant. Vole rarement et se tient bien cachée. Assez petite, son plumage est ocre et brunâtre clair avec des motifs bruns foncés au-dessus et dessous, ainsi qu'aux flancs. Le mâle possède une gorge noire, cet endroit est blanc « sale » chez la femelle. Ailes longues, coups d'aile rapides, trajectoire basse et droite.

Habitats :

ouverts, champs cultivés et prés.

La caille des blés affectionne les milieux

Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) - TC LC VU



parcs et jardins.

Taille : 14 cm.

Caractéristiques :

Passereau aux couleurs vives, il présente des parties supérieures marron, avec une queue et des ailes noires pointées de blanc. Une large zone jaune orne une partie des ailes. La tête des adultes est noire et blanche et leur face est rouge. Il y a très peu de dimorphisme sexuel. Les mâles ont toutefois une face rouge légèrement plus étendue que chez les femelles. Chez les juvéniles, la tête est grise, les parties inférieures et supérieures sont striées.

Habitats : C'est une espèce commune des milieux peu densément boisés, haies, bosquets d'arbres,

Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) – TC LC VU



Taille : 16 cm.

Caractéristiques :

C'est un oiseau petite taille, à bec fort. Le plumage des mâles adultes montre une coloration verte nuancée de gris. Les femelles ont un plumage plus foncé et terne et chez les juvéniles il est fortement strié. Une partie des ailes est plus ou moins marquée de jaune en fonction de l'âge et du sexe.

Habitats :

Espèce commune des milieux ouverts et semi-ouverts comme les campagnes arborées, vergers, parcs urbains, jardins et les lisières forestières.

Les rapaces nocturnes

4 espèces recensées.

Comment ?

L'ensemble des rapaces nocturnes potentiellement présents sur la commune ont été inventoriés avec la méthode dite de la repasse.

Le principe de la méthode est simple, certains chants et cris de rapaces sont diffusés afin d'augmenter les chances de détecter les espèces dans un milieu. Le but est d'écouter d'éventuelles réponses de ces derniers aux appels émis. À noter que le protocole comprend quelques minutes d'écoutes passives avant d'utiliser la diffusion. Nous avons donc 4 sons qui passent pendant 8 min et qui correspondent à 4 espèces potentielles : la Chevêche d'Athéna, l'Hibou moyen-duc, l'Effraie des clochers et la Chouette hulotte.

Quand ?

2 passages en tout ont été effectués. Le premier a lieu à la fin de l'hiver (février, mars) afin de détecter les espèces précoces. Le deuxième se fait au début de l'été pour compléter les inventaires. Les soirées de pluie et de vent ont été évitées afin de maximiser la portée des sons, et éviter des périodes de faible activité des espèces.

Ce sont souvent les mâles qui chantent en période de reproduction ou pour marquer leurs présences sur un secteur. Donc lors de ces inventaires, la méthode aura tendance à faire ressortir la présence des mâles des différentes espèces. Quelques précautions sont tout de même prises lors de ces sessions. Lorsqu'un individu répond aux chants, le son correspondant est coupé et le chant de l'espèce suivante est diffusé. En effet, l'oiseau peut être dérangé en période de reproduction ou penser qu'un autre mâle est installé sur son secteur. La succession des chants représente une succession des espèces par ordre de potentielle prédation. Il peut arriver que les rapaces les plus gros attaquent des rapaces de taille inférieure. C'est pourquoi, afin d'éviter que les plus petits soient intimidés par le chant d'un potentiel prédateur, un classement est réalisé dans le protocole de cette méthode.

Où ?

De la même façon que les oiseaux diurnes, une analyse des sites favorables permet de sélectionner les différents points d'écoute sur la commune.



0 100 m



Figure 8. Carte des inventaires rapaces nocturnes sur la commune de Domesmont

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) - AC VU LC



Taille : 23 à 28 cm.

Caractéristiques :

La Chouette chevêche est assez petite et trapue, elle possède un plumage brun terre sur le dessus et le dessous est blanc jaunâtre avec de larges rayures brunes, assez serrées sur la poitrine. Les pattes sont couvertes de plumes blanchâtres et les doigts parsemés de plumes filiformes. La calotte est tachetée de multiples petits points blancs et les épaules sont constellées de grosses taches blanches. Ses yeux sont jaunes et le bec jaune grisâtre.

Habitats :

La Chouette chevêche habite des milieux très variés, mais avec des caractéristiques vitales pour l'espèce : des cavités pour nicher (vieux arbres, murailles, bâtiments, saules têtards ...), des espaces dégagés à végétation basse ou rase pour la chasse (pâture, champs, pelouses, steppes ...) et des postes d'affût (haies, arbres isolés, piquets ...). Par ailleurs, la structuration du paysage contribue très fortement à la présence de cet oiseau fortement dépendant d'une mosaïque de milieux favorables reliés entre eux. Les bocages constituent des paysages agricoles optimaux pour elle.

Amphibiens et reptiles

Amphibiens

3 espèces recensées.

Comment ?

La méthode utilisée par les équipes se base sur le protocole PopAmphibien élaboré par la Société Herpétologique de France.

L'inventaire se fait alors à vue et à l'écoute lors de 3 passages. Les adultes, pontes et larves sont alors notés et les espèces correspondantes identifiées. Les inventaires se font à l'aide d'épuisettes, et de lampes pour le passage de nuit. Pour chacune des sessions, un point d'écoute à distance du site est effectué avant les inventaires à l'épuisette.

Quand ?

Une première session permet de détecter les espèces précoces et a lieu en février/mars. Ce passage se fait de jour sur les sites favorables.

La deuxième session en avril/mai permet de détecter les espèces plus tardives ainsi que les espèces discrètes grâce aux chants et cris. Ce passage se fait alors de nuit, car les amphibiens sont plus actifs une fois le soleil couché, et les mâles chantent en période de reproduction.

La troisième session a lieu en fin de printemps, début d'été afin de détecter les espèces tardives et observer les pontes et larves d'espèces non observées lors des premiers passages. Celui-ci se fait de jour.

Où ?

L'ensemble des sites favorables aux amphibiens sur la commune sont prospectés. Il peut s'agir de mares, d'étangs, d'ornières, de fossés inondés, etc.



0 100 m



Figure 9. Carte des inventaires amphibiens sur la commune de Domesmont

Grenouille rousse (*Rana temporaria*) – C LC LC – Emblématique des zones humides



Taille : Femelle : 11cm ; Mâle : 10cm

Caractéristiques :

Le museau est généralement court et arrondi. Tache brune entourant l'œil et s'étirant sur l'arrière de celui-ci. Les tympanes sont nettement visibles, leur diamètre est inférieur au diamètre de l'œil. Cette espèce est caractérisée par 2 plis dorso-latéraux se rapprochant au niveau du dos. La coloration de la face dorsale est assez variable : brun, vert, ocre, le plus souvent constellée de taches noires. La face ventrale présente des couleurs diverses : vert, rose voir saumon. La face supérieure des pattes postérieures est zébrée de noir.

Habitats :

Les forêts, les marais, les prairies et les champs ainsi que les zones urbaines. En période de reproduction, elle choisit préférentiellement des zones à faible profondeur et à faible courant tels que les mares, les fossés voire les ornières. Elle peut également fréquenter les étangs et les lacs. Cette espèce évite généralement les plans d'eau poissonneux.

Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) – AC LC LC



Taille : Moins de 45mm.

Caractéristiques :

Aspect général trapu. Membres courts, particulièrement chez la femelle. Museau court, nettement arrondi de profile. Pupille caractéristique de forme ovale à losangique; iris doré, veiné de noir. La peau revêt un aspect granuleux, avec la présence de quelques petites pustules éparses. Coloration dorsale grisâtre, uniforme ou tachetée de sombre ; ventre blanc, grisâtre.

Habitats :

Se rencontre en principe dans des formations végétales assez ouvertes naturelles (landes, tourbières, garrigues...) ou artificielles (carrières, vieux murs, terrils...). Également assez tolérante au niveau de ses habitats aquatiques de reproduction, pourvu que ceux-ci soient suffisamment ensoleillés et qu'elle bénéficie de nombreuses cachettes à proximité, y compris en zone urbaine.

Reptiles

2 espèces recensées.

Comment ?

L'ensemble des reptiles de la commune ont été inventoriés à vue lors des différentes sorties ou à l'aide de plaques reptiles.

Ces plaques sont des découpes de tapis de carrières en caoutchouc ou simplement des tôles métalliques. Elles sont déposées dans des lieux favorables et stratégiques de la commune (lisières de haies, de forêts, proximité de gravats, etc.), puis quelques branches sont insérées en dessous afin de créer un espace entre le sol et la plaque pour que les reptiles puissent s'y glisser. Les plaques sont ensuite relevées lors des inventaires avec précaution pour éviter les morsures de vipères.

Quand ?

Les plaques sont déposées dès le début d'été (avril) et resteront sur place toute la saison estivale.

Où ?

Les lieux de pose des différentes plaques reptiles sont indexés sur la carte suivante.



0 100 m



Figure 10. Carte des inventaires reptiles sur la commune de Domesmont

Orvet fragile (*Anguis fragilis*) - Emblématique



Animal de la famille des lézards ressemblant à un serpent.

Taille : Moins de 50 cm.

Caractéristiques :

Lézard au corps allongé, serpentiforme. Queue assez longue, mais tronquée à son extrémité. Pas de membre ; tête petite, non distincte du cou.

Le corps est recouvert d'écailles lisses et luisantes de tailles équivalentes sur tout le corps (pas de plaques ventrales comme chez les serpents). La coloration globale est grisâtre ou plus souvent marron clair à marron cuivré. Les mâles adultes sont en général unis tandis que les juvéniles et les femelles présentent

une ligne vertébrale et des flancs noirâtres. Parfois, présence de quelques taches bleu ciel éparses chez les mâles.

Habitats :

Il est terrestre semi-fouisseur et se rencontre dans une grande variété de milieux naturels boisés ou non et anthropiques (paysages bocagers, jardins), avec une prédilection pour les micro-habitats présentant un couvert végétal dense dans lequel il peut facilement se dissimuler.

Entomologie

L'ensemble des inventaires entomologiques (insectes) se sont étalés entre avril et septembre. Les insectes sont en effet plus actifs dès que le temps est chaud, en dehors des jours de pluie.

Lors des différentes sorties, l'ensemble des groupes ci-dessous ont donc été prospectés conjointement à d'autres inventaires.

Odonates

0 espèce inventoriée.

Les libellules et demoiselles sont des insectes dont une partie de leur vie est réalisée en milieu aquatique : le stade larvaire. Une fois devenus adultes, les odonates chassent à proximité des points d'eau, et parfois à plusieurs kilomètres à proximité de champs et de prairies.

Comment ?

L'inventaire s'est donc réalisé à vue avec parfois la capture temporaire des individus adultes à l'aide de filets. La prospection a d'abord été privilégiée aux abords des points d'eau, puis étendue à toute la commune.

Lépidoptères

23 espèces inventoriées.

Comment ?

Les papillons de jour ont été recensés à partir de l'identification des adultes essentiellement, puisque les chenilles s'observent moins facilement. Le filet est parfois utilisé pour une identification de critères morphologiques parfois complexes.

Où ?

L'ensemble des lisières, boisements, prairies, champs et autres milieux ouverts jugés favorables ont été prospectés durant l'année.

Machaon (Papilio machaon) – C LC LC – Emblématique des milieux ouverts



Taille : 3-4 cm

Caractéristiques :

Le fond des ailes est jaune pâle. Le dessus des ailes antérieures montre une partie ainsi qu'une bande noire. Des taches noires sont aussi présentes au niveau de la cellule. Présence d'une bande noire bleutée sur les ailes postérieures. On observe la présence d'une "queue" à l'apex et d'un ocelle rouge dans la partie postérieure.

Habitats :

Après l'accouplement, les œufs sont pondus isolément sur les feuilles de diverses Apiacées.

Les chenilles achèvent leur développement en un mois et se chrysalident sur divers supports. C'est une espèce commune notamment dans les espaces ruraux.

Orthoptères

6 espèces inventoriées.

Comment ?

De la même façon que les lépidoptères et les odonates, les adultes seulement ont permis une identification correcte de l'espèce. En effet chez les orthoptères il existe beaucoup de coloris variables entre les espèces et parfois même à l'intérieur d'une même espèce, et les juvéniles présentent rarement les critères identifiables.

Quand ?

Le pic de détection favorable est plutôt situé dans les mois les plus chauds : juin à septembre.

Où ?

L'inventaire se fait essentiellement à l'aide d'un filet fauchoir sur les herbes hautes des prairies et milieux ouverts.

Autres invertébrés (autres insectes, arthropodes et mollusques)

38 espèces inventoriées.

Comment ?

De la même façon que les orthoptères, une grande partie des invertébrés ont été identifiés et capturés temporairement à l'aide d'un filet fauchoir. L'inventaire a été complété par l'identification à vue des individus lors des sorties.

Quand ?

Les arthropodes et autres insectes sont observables de lors d'une météo chaude et sèche de préférence.

Les mollusques font ici exception puisqu'ils préfèrent les milieux humides et plus généralement, les jours de pluie.

Où ?

Tous les milieux ouverts, ainsi que les haies, les lisières, les boisements, les troncs d'arbres, etc. sont favorables à l'observation des arthropodes. L'ensemble des écosystèmes accessibles de la commune sont donc favorables à leurs observations.

Coccinelle à 16 points (*Tytthaspis sedecimpunctata*) - Emblématique



Taille : 4 mm.

Caractéristiques : Coccinelle très luisante, entièrement jaune avec la suture et 8 taches noires sur chaque élytre, les 3 taches latérales se touchent.

Habitats : La larve et l'adulte sont mycophages. Les adultes se rencontrent sur les arbres et les buissons, dans les forêts et les lisières.

Espèce indigène en France, ne faisant pas partie de la catégorie invasive des coccinelles asiatiques.

Syrphe ceinturé (*Episyrphus balteatus*) – Emblématique des milieux ouverts



Taille : Environ 1cm.

Les Syrphes sont des mouches imitant l'apparence des Hyménoptères (abeilles, bourdons, guêpes ...).

Caractéristiques :

Aspect caractéristique avec le corps orange et une double bande noire sur chaque tergite.

Habitats :

Tous types d'habitats. Les larves se nourrissent de pucerons et l'adulte de nectar de fleurs. L'espèce est donc

pollinisatrice.

Flore

Dans le cadre de cet APC, seuls les groupes ci-dessous seront étudiés :

- Les plantes qui produisent des fleurs et/ou des graines (spermaphytes).
- Les plantes ne produisant ni fleurs ni graines (ptéridophytes) comme les fougères, lycopodes, prêles.

Les inventaires de la flore sur la commune de Domesmont ont été réalisés sur des zones sélectionnées.

Au total 6 sites de la commune ont été prospectés. L'ensemble de ces sites ont été repérés par analyse orthophotographique et affinés sur le terrain. Le gain de temps a été l'argument principal dans le choix de sélectionner quelques sites clés et de ne pas prospecter l'ensemble de la commune.

Notre équipe a volontairement varié la localisation de ces sites afin de cibler des milieux diversifiés et représentatifs de la commune. Tout comme pour les inventaires faunistiques, le but était de maximiser les chances d'observer les espèces potentiellement présentes sur le territoire communal.

Les inventaires ont eu lieu sur plusieurs périodes de l'année afin de couvrir les cycles biologiques des espèces végétales. Une partie des espèces est en effet identifiable qu'à certain stade de développement (floraison, développement des feuilles, etc.).

Au total 184 espèces floristiques ont été référencées sur la commune.



0 200 m



Figure 11. Carte des inventaires floristiques sur la commune de Domesmont

Crépide de Nîmes (*Crepis sancta*) - E NA NA



Taille : 5 - 30 cm.

Caractéristiques :

Tige mono- ou polycéphale, nue. Feuilles basales en rosette, oblongues-ovales, sinuées-dentées à lyrées pennatifides, pétiole ailé. Fleurs jaunes. Pédoncules glanduleux. Capitules penchés après la floraison. Involucre étroitement ovale, long de 6-11 mm. Réceptacle muni de soies raides, longues d'env. 5 mm. Akènes périphériques à 3 angles ailés.

Habitats :

Chemins.

Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*) – AR LC LC



Taille : 10 – 50 cm.

Caractéristiques :

Plante vivace velue ou glabrescente, à racine grêle et dure. Tiges assez grêles, pleines, feuillées. Feuilles inférieures ovales, oblongues ou lancéolées, arrondies ou en coeur à la base, pétiolées, crénelées, pubescentes. Fleurs bleues, sessiles en têtes terminales et latérales entourées de larges bractées foliacées. Calice poilu, à lobes lancéolés-aigus, égalant le milieu de la corolle. Celle-ci de 2 cm et plus, velue, divisée jusqu'au tiers. Style inclus. Capsule dressée.

Habitats :

Bois, coteaux, prairies, surtout calcaires.

Géranium des prés (*Geranium pratense*) – AR NA LC



Taille : 30 – 80 cm.

Caractéristiques :

Plante vivace, pubescente, glanduleuse au sommet, à souche épaisse, oblique. Tiges de 30-80 cm, dressées, robustes. Feuilles polygonales, palmatipartites, à 5-7 segments larges, incisés-dentés. Stipules lancéolées. Fleurs d'un bleu purpurin, grandes, en cymes corymbiformes. Pédoncules biflores, plus longs que la feuille. Pédicelles réfractés après la floraison. Sépales étalés, aristés. Pétales larges, obovales, entiers, 1-2 fois plus longs que le calice, à onglet court et cilié. Filets des étamines à base large, triangulaire, ciliée. Anthères elliptiques. Carpelles velus-glanduleux, non ridés.

Habitats :

Prairies des montagnes.

Brome sans arêtes (*Bromopsis inermis*) – AR NA NA



Taille : 1 m.

Caractéristiques :

Plante vivace souvent pubescente aux noeuds et aux gaines intérieures, à souche longuement rampante - tiges raides - feuilles d'un vert foncé, larges de 5-12 mm, rudes, glabres, distiques sur les rejets stériles - ligule courte, tronquée - panicule verte ou violacée, oblongue, dressée, à rameaux scabres demi-verticillés - épillets de 2 cm et plus, oblongs, peu comprimés, à 5-8 fleurs mutiques - glumes inégales, à 1-3 nervures - glumelles peu inégales, l'inférieure oblongue, carénée, trinervée, obtuse ou échancrée, mutique ou mucronée.

Habitats :

Haies, chemins, fossés.

Petite euphrase (*Euphrasia officinalis*) – RR DD LC



Taille : 10 à 20 cm.

Caractéristiques :

Plante annuelle de 5-35 cm, plus ou moins couverte de longs poils glanduleux. Feuilles et bractées rapprochées, ovales, à dents obtuses ou aiguës, non aristées. Grappe bientôt allongée et assez lâche. Calice long de 5-6 mm, non accrescent, poilu-glanduleux. Corolle de 10-16 mm, blanche striée de violet avec gorge jaunâtre.

Habitats :

Prés et pâturages, dans presque toute la France.

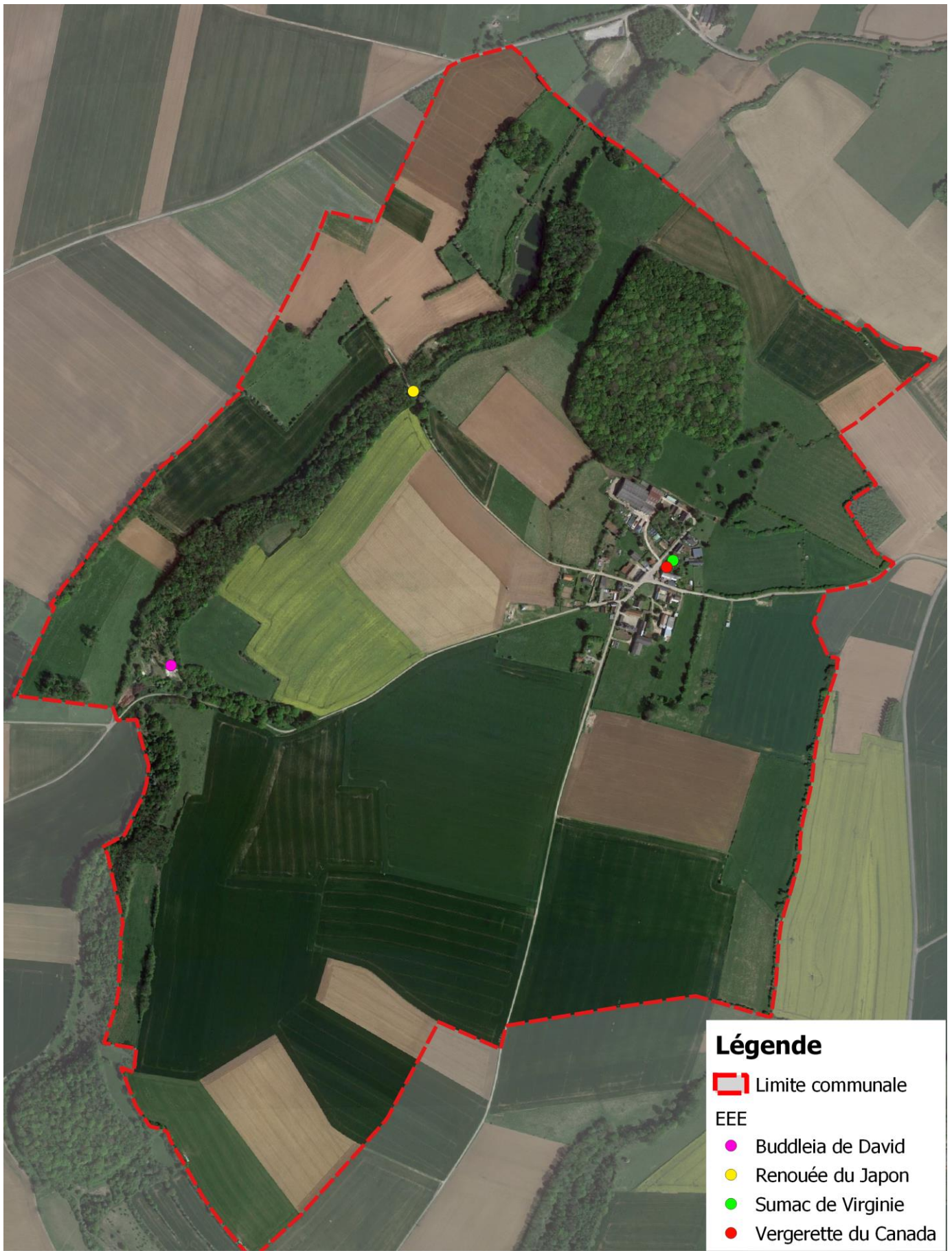
Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Lors des inventaires naturalistes, un effort a été consacré pour référencer les espèces dites « exotiques envahissantes ».

La définition officielle des EEE est la suivante : une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Plus simplement, une espèce sera dite exotique envahissante en France, si elle a été introduite à partir d'un pays étranger, qu'elle n'est pas naturellement présente sur le territoire, et dont son évolution menace d'autres espèces, des écosystèmes, l'économie ou la santé.

Donc toutes espèces non présentes naturellement en France ne sont pas nécessairement des EEE, puisqu'elles peuvent n'avoir aucun impact négatif.



Légende

-  Limite communale
- EEE
 -  Buddleia de David
 -  Renouée du Japon
 -  Sumac de Virginie
 -  Vergerette du Canada



0 100 m



Figure 12. Carte de répartition des E.E.E. sur la commune de Domesmont

Buddleia de David (*Buddleja davidii*)



1 à 5 m.

Aussi appelé arbre à papillons, le buddléia forme des fleurs blanches à pourpres, regroupées en inflorescences denses et pointues, mesurant environ 35 cm.

Le buddléia peut former rapidement des peuplements monospécifiques (uniquement de cette espèce) denses qui peuvent exclure localement d'autres espèces. Il pose un réel problème dans certaines ripisylves (blocage de la régénération naturelle dans les forêts riveraines, concurrence avec les formations pionnières à saules et peupliers, risque de disparition d'espèces endémiques de lits de

torrents par modification du milieu et compétition).

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)



3 m maximum.

La Renouée du Japon est une grande herbe dont les tiges sont creuses, érigées, rougeâtres, semi-ligneuses avec des nœuds marqués qui les font ressembler à des tiges de bambous. Les feuilles sont grandes (elles atteignent 20cm de long), ovales-triangulaires, tronquées à la base, terminées en pointe (en forme de coeur). La tige est entourée au niveau des nœuds par une membrane brune.

Du fait de la croissance très rapide des tiges au printemps, jusqu'à 10 cm/jour, créant une canopée horizontale, continue et élevée (3 à 4 m au-dessus du sol), elles ont un impact majeur sur l'incidence lumineuse au niveau du

sol empêchant la plupart des autres plantes de se régénérer par semis ou même par rejets de souche. Ces effets provoquent une diminution de la biodiversité animale et végétale. Ses rhizomes sont situés profondément dans le sol, et compliquent donc la lutte par arrachage.

Sumac de Virginie (*Rhus typhina*)



5 m.

Le Sumac de Virginie est un arbrisseau au feuillage caduc prenant des couleurs rouge-orangé brillant en automne. Les feuilles vertes foncées sont alternes, composées de 10 à 30 folioles. Les inflorescences sont en épis coniques rouges. Le tronc est petit, les rameaux sont rouges.

Le Sumac de Virginie peut s'échapper grâce à de nombreux drageons souterrains et former des fourrés denses. Bien qu'elle ne se retrouve que rarement dans la nature, son comportement localement très envahissant incite à rester attentif quant à son éventuelle évasion dans les milieux naturels.

Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)



1 m.

Sa tige est dressée simple, ses fleurs sont blanches verdâtres. Les feuilles sont allongées, entières avec quelques dents sur le bord du limbe.

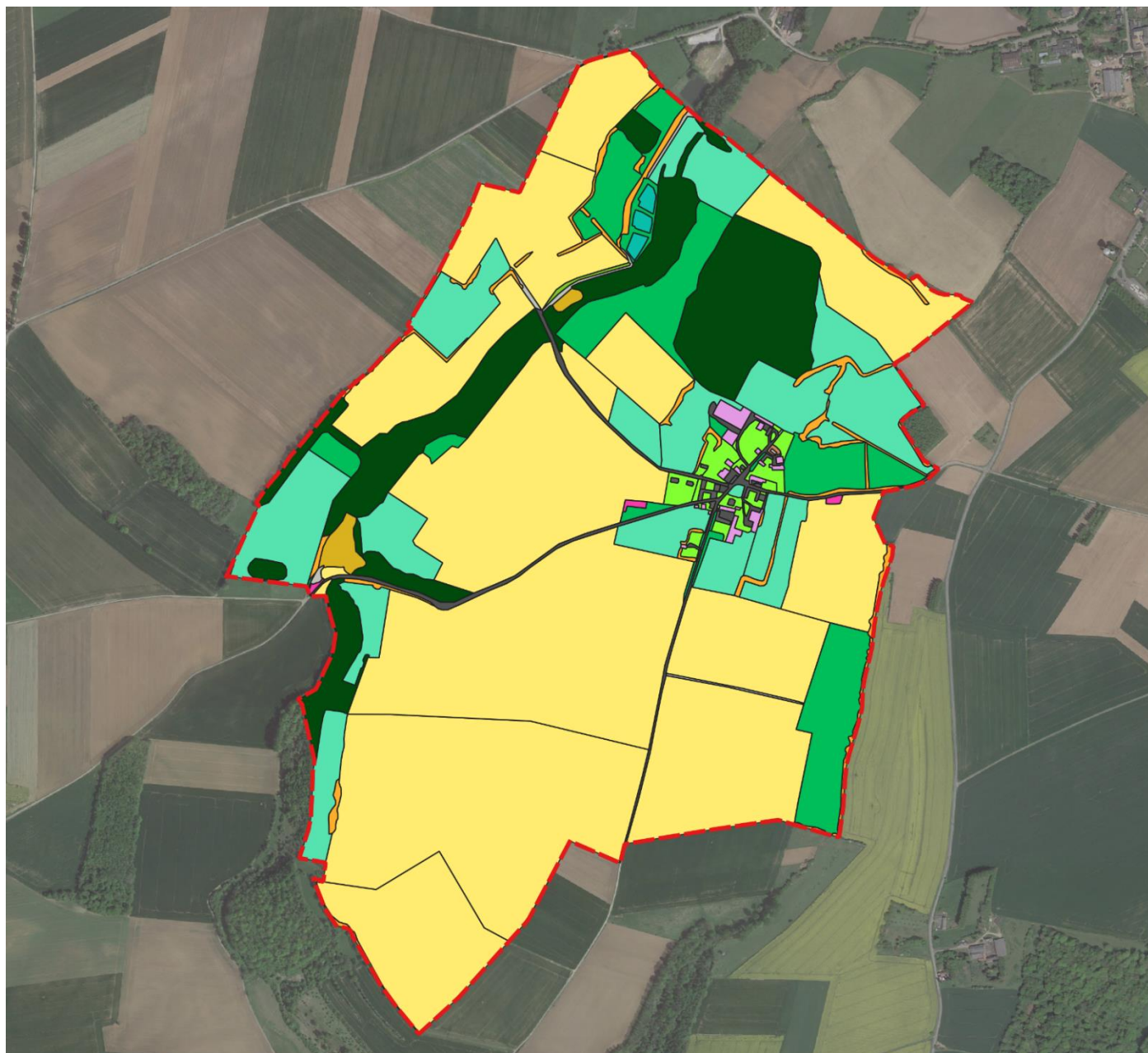
Dans les milieux naturels, l'impact de la Vergerette du Canada est faible, cette plante ne colonise que les habitats naturellement perturbés comme les berges de rivière. De nombreuses populations résistantes à différents herbicides se sont développées. La Vergerette du Canada est une des rares adventices qui concurrence véritablement la Vigne par l'abondance que peuvent atteindre ses populations et la taille de ses individus.

2. Habitats naturels


Les habitats naturels de la commune ont été inventoriés et catégorisés selon la nomenclature EUNIS.

Cette dernière permet d'attribuer un code pour chaque type de milieux naturels. Il y a plusieurs niveaux de codification qui permettent d'affiner la catégorie de chaque milieu avec des caractéristiques précises.

Dans cet atlas nous nous sommes arrêtés au niveau 3 qui permet d'identifier des habitats naturels. C'est ce premier niveau d'identification « d'unités homogènes de végétation » qui est souvent utilisé pour gérer et suivre des formations végétales.



Légende

 Limite communale

Habitats

 Bâtiment public

 Bâtiment résidentiel


 Boisement

 Cimetière


 Construction agricole

 Culture

 Déchets agricoles

 Eau stagnante artificialisée


 Fourré ripicole

 Haies d'espèces pauvres en espèces

 Jardin domestique de village

 Pâturage

 Pelouse calcaire

 Prairie de fauche

 Route

 Zone piétinée



0 200 m



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



Figure 13. Carte des habitats naturels de la commune de Domesmont

Habitats principaux

Les champs de culture



Le principal habitat référencé sur la commune de Domesmont est le champ de culture. Il recouvre une large partie de la surface communale.

Cet espace change suivant les pratiques agricoles et ne permet pas d'obtenir des résultats d'inventaires précis. Cependant, suivant les périodes de l'année et les pratiques agricoles, nous pouvons observer quelques groupes d'espèces attirés par ces espaces.

La biodiversité de ces espaces est souvent spécifique. Par exemple, les pollinisateurs permettent localement la reproduction

d'espèces végétales agricoles et sauvages. Pour les oiseaux, les cultures peuvent alors devenir des terrains de chasse pour l'alimentation. Il est également commun d'observer des lapins de garenne dans les champs puisque leurs terriers sont parfois localisés à l'intérieur même des cultures, car la terre est souvent retournée et donc meuble.

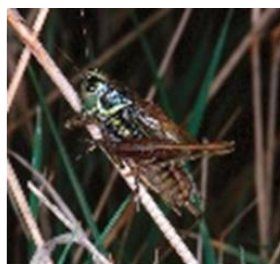
Certaines espèces d'oiseaux apprécient ces milieux pour la chasse. Les cultures peuvent attirer des insectes, de petits mammifères, et la visibilité qu'offre un champ est idéale pour les détecter.



Alouette des champs



Abeille solitaire



Decticelle
bariolée



Lièvre
d'Europe

Les boisements



Le deuxième habitat le plus représenté sur la commune est le boisement.

De grands espaces boisés sont répartis sur l'ensemble du territoire. Beaucoup de petits îlots boisés sont également situés à divers endroits, notamment à proximité du tissu urbain et des cultures.

Ces habitats sont denses, humides et sont structurés de différentes strates végétales : des arbres, arbustes, haies, ronces, tapis de lierre, etc.

L'ensemble de ces structures composent différents abris et permettent l'installation d'une

grande diversité animale et végétale. La biodiversité liée aux milieux boisés est souvent ordinaire, mais spécifique de l'habitat : oiseaux dont la présence d'arbres est nécessaire pour se nourrir, d'insectes se nourrissant de petits mollusques eux-mêmes présents dans les bois, d'amphibiens, de papillons appréciant les milieux humides, et de grands mammifères.



Chouette
hulotte



Pic épeiche



Ptérostique
mouillé



Myrtil

Les pâtures et les prairies de fauche



En troisième position il y a les pâtures et les prairies de fauche. Ces milieux sont dits ouverts et présentent souvent quelques structures végétales intéressantes pour la biodiversité.

En effet, les arbres, haies, et pelouses en général, permettent d'abriter différents groupes d'espèces. Par ailleurs, pendant au moins une partie de l'année, la végétation des prairies se développe librement et accueille alors des espèces animales affectionnant les herbes hautes, comme les

orthoptères. Des insectes pollinisateurs comme les papillons et les syrphes sont également présents aux dessus de la végétation sur les sites ensoleillés.

La gestion de ces milieux est souvent modérée, des ronces et autres espèces végétales peuvent alors coloniser quelques endroits et offrir un abri supplémentaire.

La biodiversité présente est souvent ordinaire, mais représente un maillon important de la chaîne alimentaire.



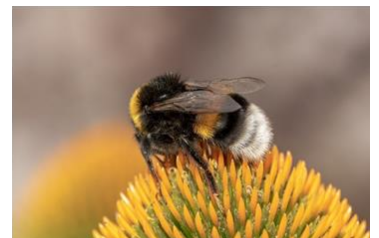
Verdier d'Europe



Amaryllis

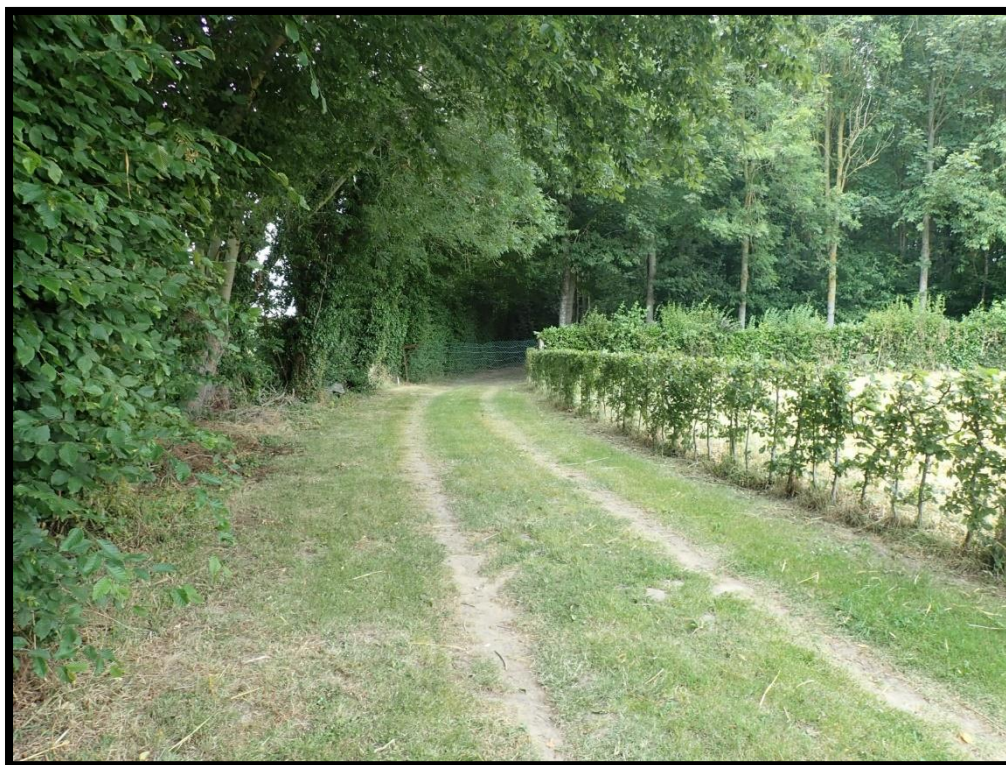


Criquet des pâtures



Bourdon terrestre

Les jardins et les haies



Enfin, le 4^e habitat référencé sur la commune est représenté par l'ensemble des jardins domestiques et les haies. Ces derniers étant privés, les inventaires n'ont pas pu être poussés dans ces zones.

Cependant les jardins sont très souvent entourés de haies et d'essences d'arbres. De manière générale, sur la commune, l'ensemble des haies situées en bordure de chemins ou de routes, qu'elles soient en délimitation de jardins ou de cultures sont favorables à la présence

d'une diversité d'espèces animales et végétales.

Ces structures paysagères possèdent deux fonctions principales. La première est l'abri, des animaux vont passer toute ou partie de l'année à l'abri dans ces petits milieux végétalisés. La deuxième concerne la connexion des espaces, et le repère visuel nécessaire aux déplacements. Des haies reliant des milieux boisés à travers des champs auront plus d'intérêt et de fonction écologiques qu'un champ de culture simple. Nous pouvons raccorder cette fonction aux corridors écologiques que l'on retrouve dans la politique TVB.

En terme de biodiversité, diverses espèces seront alors présentes autour de ces habitats comme des oiseaux, des insectes, mais également des mammifères de toutes tailles comme des chauves-souris et des Chevreuils Européens.



Coccinelle à 7 points



Murin de Brandt



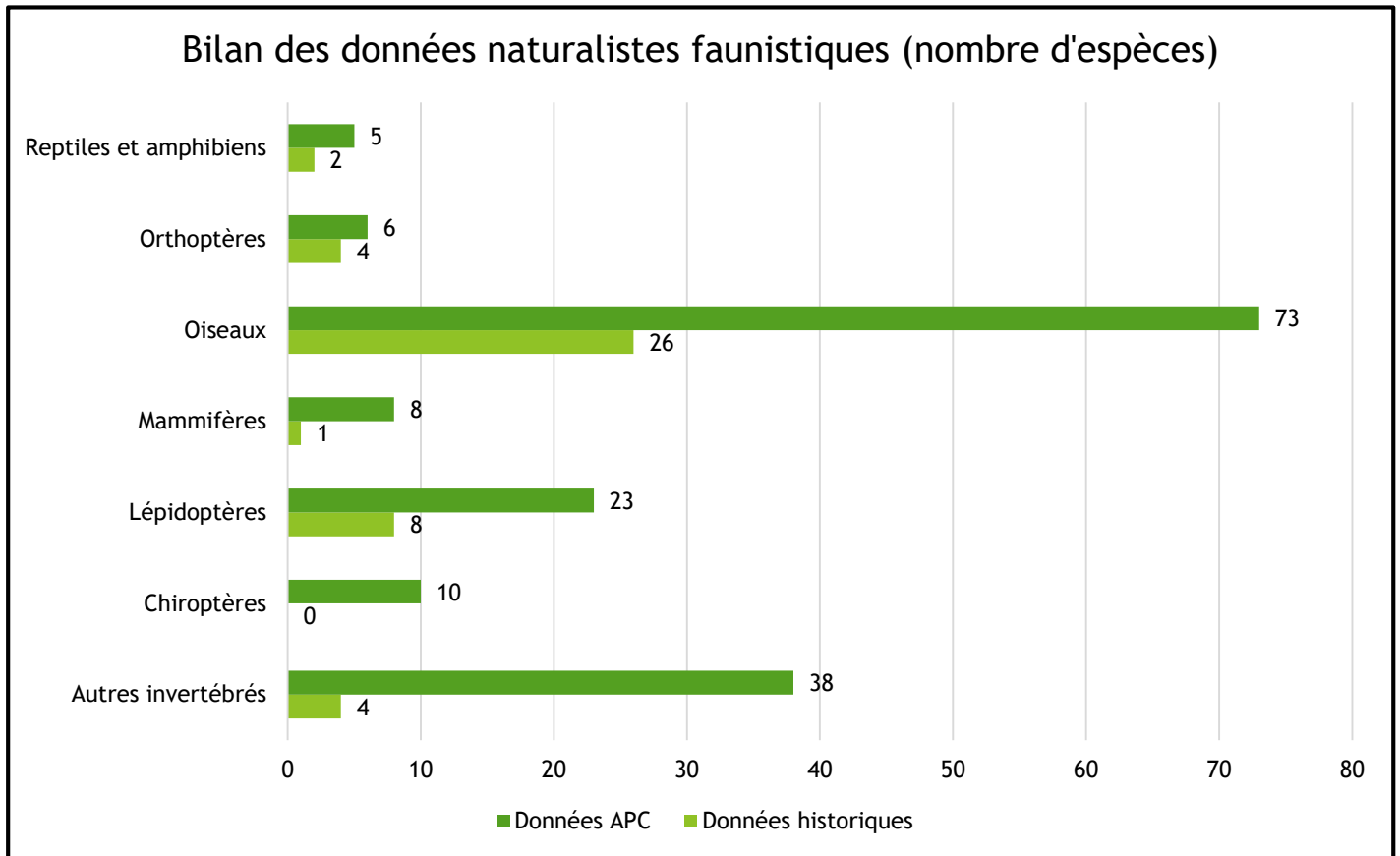
Bruant jaune



Chevreuil Européen

Partie 4 : Synthèse

1. Données naturalistes



Pour un total de 163 espèces faunistiques et 184 floristiques, la commune a considérablement augmenté la connaissance naturaliste locale.

C'est au total 1144 données accumulées sur les 3 années d'étude.

La majorité des espèces disponibles en annexes ont donc été vues pour la première fois grâce au programme APC. Néanmoins quelques-unes sont retrouvées plusieurs années après le premier référencement comme :

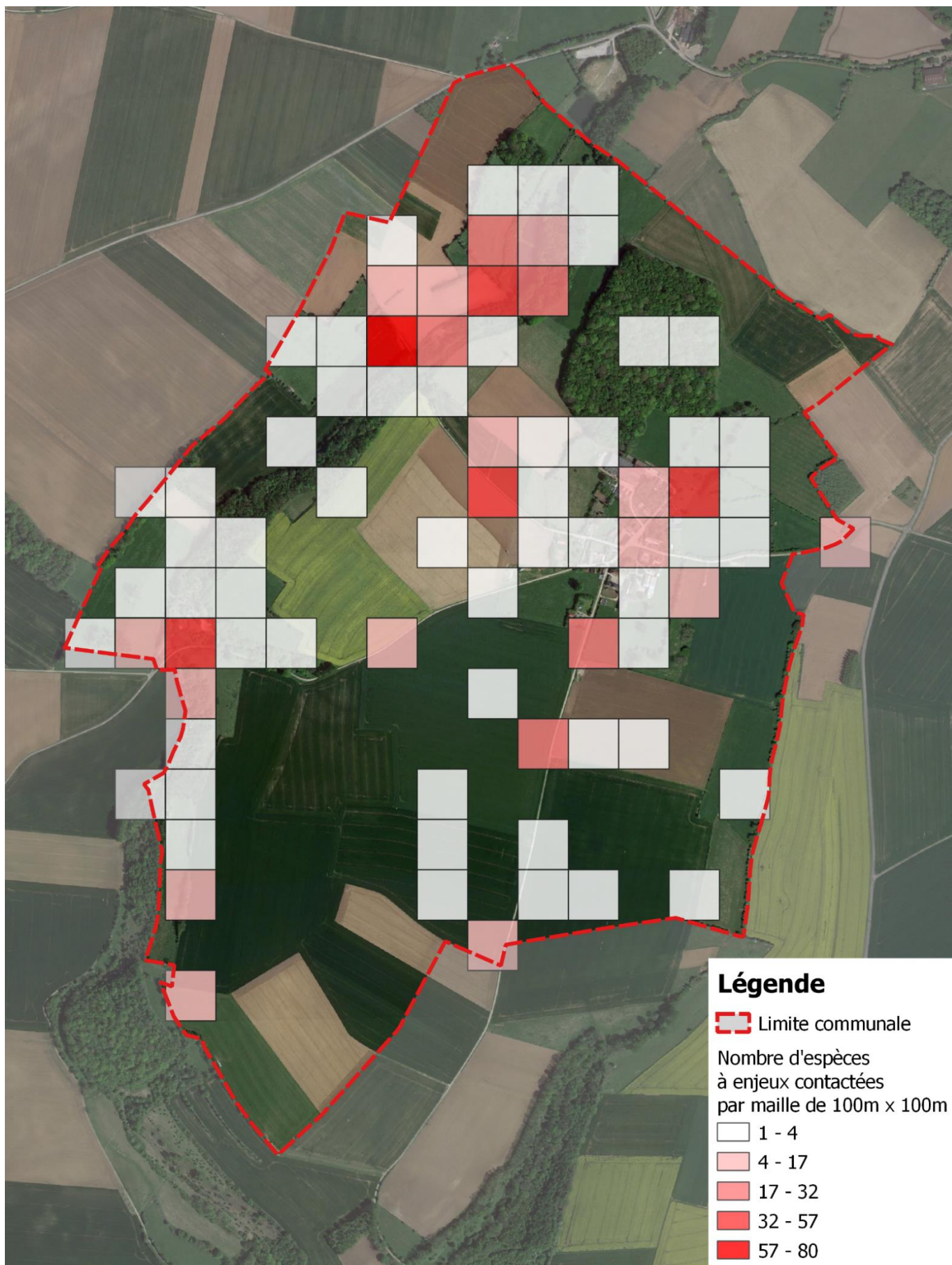
- Le Vulcain (papillon)
- Le Bruant jaune (oiseaux)
- Le Criquet mélodieux (orthoptères)

2. Les zones à enjeux

Afin de localiser de façon objective les zones à enjeux faune et flore, nous avons décidé de référencer l'ensemble des espèces dites à enjeux, c'est-à-dire l'ensemble des espèces bénéficiant d'un statut de protection via un arrêté réglementaire. Les arrêtés ministériels et préfectoraux de protection animale ont pour but de protéger les espèces de façon plus ou moins importante. L'intérêt de protection évoqué dans les listes rouges est en très grande majorité retranscrit dans les arrêtés.

*L'arrêté peut interdire de porter atteinte à l'habitat de l'espèce concernée, de ses lieux de reproduction, de détruire des individus, leurs descendances (œufs, larves), de transporter, commercialiser, détenir, naturaliser les individus. Le Triton crêté (*Triturus cristatus*), par exemple, bénéficie de l'ensemble de ces protections sur le territoire français.*

Les cartes ci-dessous compilent toutes les données des espèces à enjeux inventoriées dans le cadre de l'Atlas.



0 200 m



Figure 14. Carte des enjeux liés à la faune sur la commune de Domesmont



0 200 m



Figure 15. Carte des enjeux liés à la flore sur la commune de Domesmont

3. Les zones d'intérêt de la commune

Les zones à enjeux sur la commune sont réparties dans les zones les plus végétalisées du territoire, mais également à l'intérieur du tissu urbain.

La zone humide et les bassins de rétention d'eau



De façon générale, les milieux aquatiques entourés de milieux enherbés et boisés attirent toujours une biodiversité animale et végétale intéressante. L'ensemble de la zone humide attire en effet des chauves-souris spécifiques des milieux humides comme le Murin de Daubenton, des mammifères inféodés aux boisements comme le Muscardin et bien d'autres espèces d'insectes et d'oiseaux notamment.

La présence de prairies de fauche sur les bordures des bassins permet, suivant les périodes de l'année, d'avoir un milieu chaud et humide avec de grandes herbes appréciées des orthoptères.

Le centre



Divers milieux sont juxtaposés sur cet espace. Comme sur la photo, un espace fleuri est entretenu au milieu d'une pelouse. À proximité un verger et une pâture comprenant un point d'eau se rajoutent aux habitats déjà présents. La variété d'abris qu'offrent ces milieux gérés de façon éco-responsable permet d'attirer divers groupes d'espèces animales comme les insectes et les chauves-souris de façon régulière.

La zone Natura 2000



également les végétaux sont aussi très présents durant l'année sur ce site.

Une mosaïque d'habitats compose la zone Natura 2000 qui est incluse dans la ZNIEFF. Les boisements, les haies et les prairies pâturées sont en partie situées sur le coteau. Cette variabilité de milieux exposés en pente permet, en été par exemple, d'avoir des milieux chauds et secs propices aux reptiles, dont l'Orvet fragile.

Plusieurs espèces animales telles que les rapaces nocturnes, les papillons, les oiseaux, les orthoptères, mollusques, mais

4. Trame Verte et Bleue (TVB)

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil de préservation de la biodiversité. Elle vise à prendre en compte les enjeux liés aux milieux naturels dans les outils de planification (SRCE ou Schéma Régional de Cohérence Écologique) et les projets d'aménagement.

Elle vise ainsi à freiner l'érosion de la biodiversité issue de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces, grâce à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, afin que les populations d'espèces animales et végétales puissent se déplacer et accomplir leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...) dans des conditions favorables.

Cet outil est un vaste réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques s'appliquant sur l'ensemble de territoire, à l'exception du milieu marin, et se compose de plusieurs éléments :

- Continuités écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Matrices écologiques

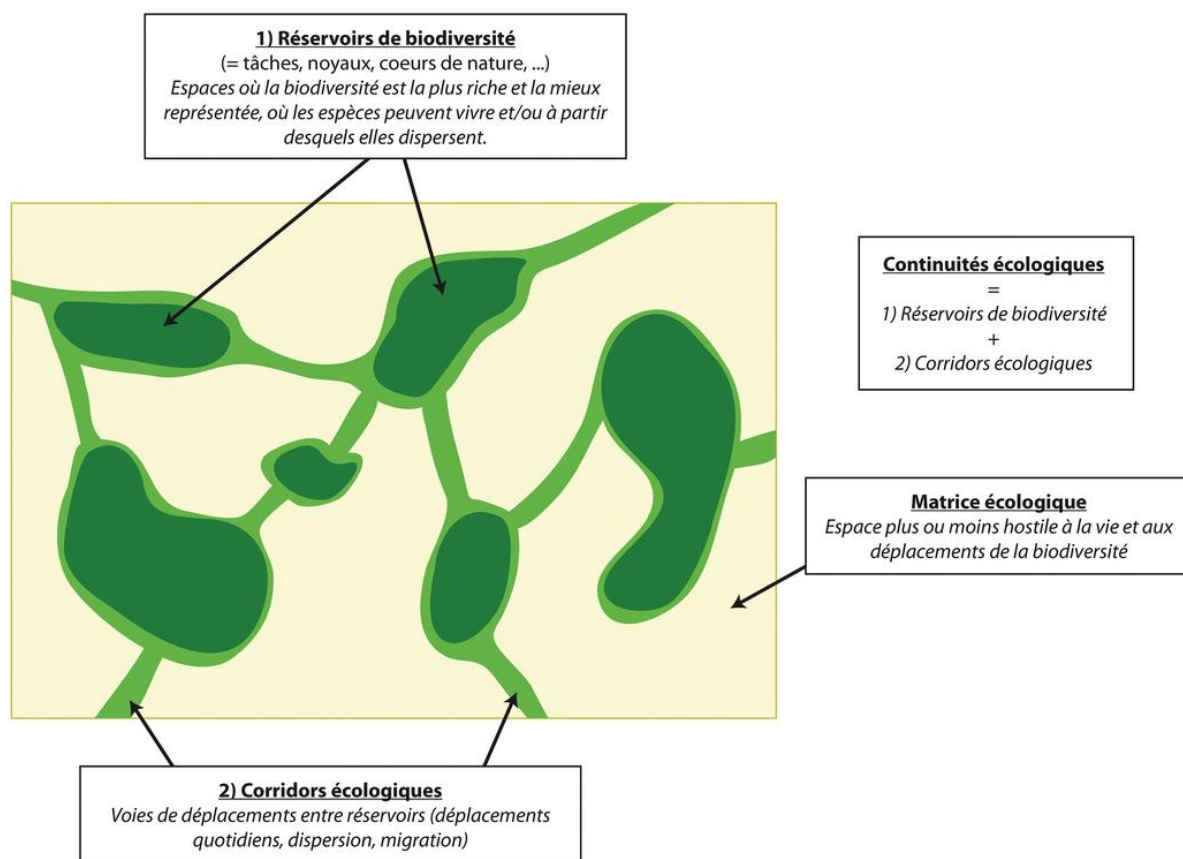


Figure 16. Représentation d'une continuité écologique (source INPN)

Sur la commune de Domesmont, un réservoir de biodiversité est présent et concerne la ZNIEFF de type 1. Par ailleurs 3 corridors écologiques sont identifiés sur le territoire. Ils passent le long de la ZNIEFF et concernent majoritairement les divers espaces arborés englobés par celle-ci.



0 200 m



Figure 17 : Éléments liés à la TVB sur la commune de Domesmont

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'Atlas permettent donc de confirmer que ces réservoirs de biodiversité sont toujours intéressants en 2020 d'un point de vue de la biodiversité.

Du côté des corridors écologiques, le bilan est similaire. Il est nécessaire de relier et de conserver des milieux d'intérêt.

Des espaces peuvent s'apparenter localement à des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

D'après la carte des enjeux, une grande partie des mailles d'espèces à enjeux sont situées aux abords de routes où sont localisées des haies arbustives.

L'ensemble de ces structures paysagères longitudinales représentent localement des corridors écologiques. Ils servent alors de connexion entre différents espaces naturels plus denses (comme les îlots boisés) dans la commune, mais également entre les communes.

Par ailleurs les inventaires naturalistes ont fait ressortir la présence d'espèces du groupe des oiseaux, des insectes et des chiroptères le long de ces couloirs végétalisés. Ces structures leur servent de repères de jour comme de nuit, mais aussi d'abris, et de ressources alimentaires.

L'importance de ces corridors dans la commune est donc double pour la biodiversité. Ils servent aux déplacements des animaux, mais leur permettent aussi d'accomplir tout ou partie de leur cycle de vie. À plus grande échelle, les corridors écologiques sont très importants dans la connexion des différents espaces naturels inter-communaux. Sans eux les populations d'espèces animales devant se déplacer pour se nourrir, se reproduire ou chercher d'autres habitats se retrouvent isolées. Localement cela se traduit par une diminution de la biodiversité spécifique et génétique.

Au niveau des réservoirs de biodiversité locaux, il est nécessaire de considérer les espaces boisés, sauvages et de gestion modérée comme des zones à fort potentiel.

5. Préconisations

Conserver

Les habitats favorables à la biodiversité animale et végétale sont ceux dont les structures végétales sont variées (arbres, haies, herbes hautes). Pour un bon équilibre écologique et une grande biodiversité, l'intérêt réside donc dans la préservation de divers milieux tant au niveau de la structure que de la composition.

L'ensemble des boisements, des pâtures, des prairies, des haies et des espaces verts et leurs pratiques de gestion actuelle sont donc à conserver.

Les zones délimitées en réservoirs et corridors sont également à prendre en considération. L'intérêt écologique de ces zones sur la commune a été identifié par les services publics avant l'APC et vérifié de 2017 à 2020.

Les zones d'inventaires floristiques 1, 2, 4 et 5 méritent une attention particulière du fait de la présence d'espèces rares et/ou menacées. La gestion des îlots de flore sauvage devra préférentiellement être modérée.

Améliorer

La pollution des sols sur les terrains privés et agricoles est aussi à prendre en considération.

Une bonne gestion de ces espaces permet la présence d'une biodiversité locale. La présence de produits chimiques contribue à la pollution des sols, des eaux, et à la diminution de la biodiversité locale. En effet, la disparition d'insectes et de petits invertébrés contribue à la diminution en ressource pour diverses espèces animales (oiseaux, micromammifères, etc.).

La plantation de haies aux abords de champs permet, en plus de favoriser le développement d'une biodiversité sur un territoire, de limiter l'érosion des sols par la pluie, le vent, de garder de l'humidité et d'apporter de la fertilité (décomposition des feuilles nourrissent l'humus). Planter des haies le long des chemins, des routes et des champs permet donc de gagner beaucoup d'avantages à la fois économiques et écologiques (corridors écologiques locaux).

Les pratiques de gestion des sites permettent aussi de favoriser l'accueil de la biodiversité. Les fauches tardives et le pâturage permettent, comme cité plus haut, de créer des milieux variés intéressants pour les espèces animales et végétales.

Diverses structures permettent également d'accueillir la biodiversité animale sur la commune. Les abris à animaux (hiboux, hôtels à insectes, abris à oiseaux, hérissons) sont faciles à construire et à installer chez soi ou sur un espace public. Ces installations sont à la fois écologiques, économiques et également pédagogiques grâce à une observation facilitée des animaux.

Afin de lutter contre les E.E.E., il existe divers chantiers de lutte bénévoles et parfois subventionnés par des aides régionales et européennes permettent de contenir les espèces et donc de limiter leurs développements et leurs impacts sur la commune.

6. Commune et sa biodiversité en général

La commune de Domesmont possède un bon niveau de biodiversité au regard de la structure paysagère de son territoire. Le territoire est en effet composé d'une variété d'habitats et de structures paysagères.

Bien que le tissu urbain soit développé sur la partie est de la commune, la présence d'habitats naturels variés amène tout de même une diversité animale et végétale au centre du village.

La commune développe des pratiques et des activités en lien avec l'écologie. Les habitants sont curieux, s'intéressent à leur environnement proche et sont soucieux de préserver la nature présente sur leur territoire.

Nous ne pouvons qu'encourager l'ensemble de la population à continuer dans ce sens.

Partie 5 : Bibliographie

Données relatives aux espèces :

- <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- <http://biodiversite.wallonie.be/fr/papillons.html?IDC=797>
- <https://plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france/pipistrelle-de-nathusius>
- <http://www.cpieflandremaritime.fr/agir/un-dragon-dans-mon-jardin/fiches-amphibiens/>
- <https://www.tela-botanica.org>
- <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/base-dinformation-page-daccueil/>
- Guide « Papillons de France » de Tristan Lafranchis
- « Le guide ornitho » édition Delachaux et Niestlé

Partie 6 : Annexes

Nomenclature liée aux annexes

Sur l'ensemble des tableaux, les colonnes en bleues font référence à la réglementation, les colonnes en violettes à la rareté de l'espèce, et les colonnes rouges aux listes rouges régionales et nationales.

L'ensemble des données ont été évaluées avec une grille établie par Somme Nature afin d'attribuer une note plus ou moins élevée à chaque espèce. Cette note est présentée dans la colonne « Enjeux » et permet de regrouper les enjeux liés aux listes rouges, à la rareté de l'espèce et à sa protection réglementaire :

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Nomenclature des listes rouges :

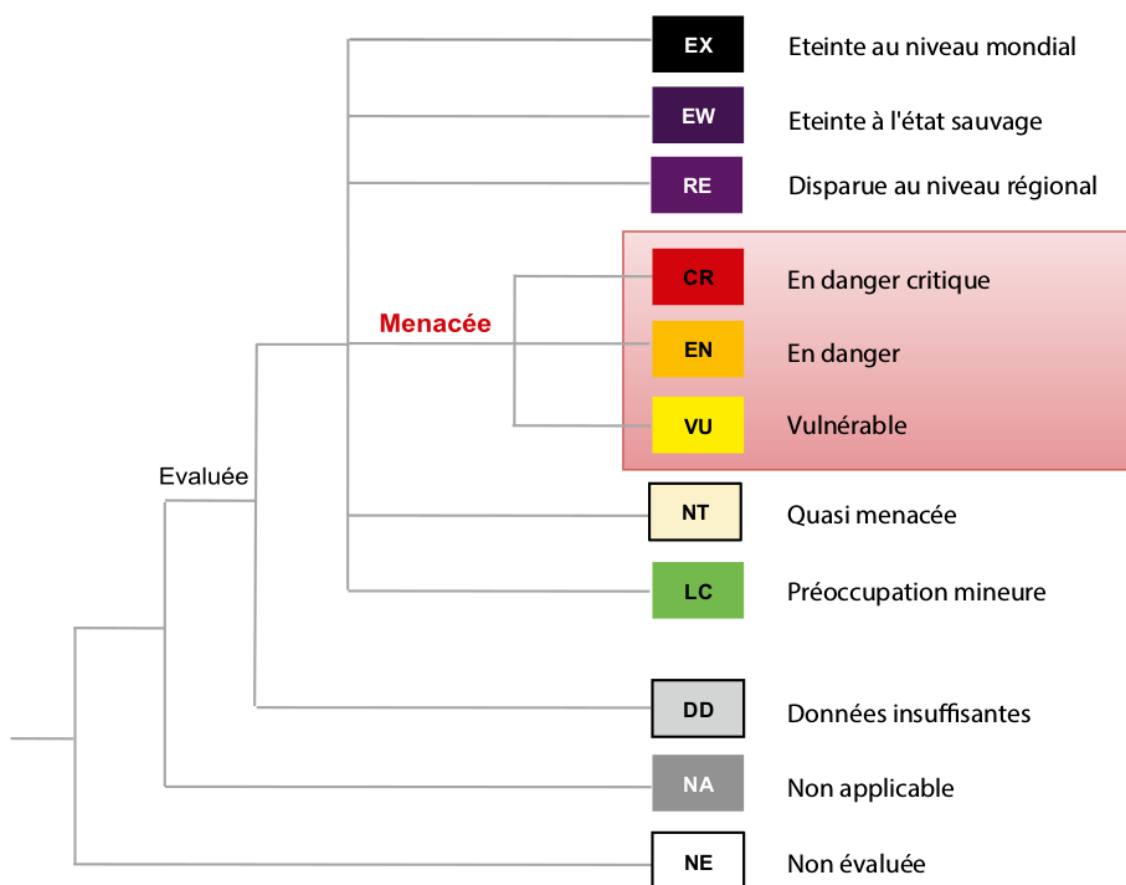


Figure 1. Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Figure 18. Extrait présentant les catégories de l'UICN des listes rouges

Nomenclature liée à la rareté :

- C : commun
- P : peu
- A : assez
- R : rare
- T : très
- E : exceptionnel

Nomenclature liée à la flore :

- I : indigène
- X : néo-indigène potentiel
- Z : eurynaturalisé
- N : sténonaturalisé
- A : accidentel
- S : subsponané
- C : cultivé
- ? /# : doute
- RR : très rare
- NAa : taxon naturalisé
- Nao : exclu de la liste rouge

Annexe – Liste des oiseaux recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Emberizidae	Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	EN	oui	Fort
Emberizidae	Emberiza citrinella	Bruant jaune	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Fringillidae	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Strigidae	Athene noctua	Chevêche d'Athéna	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	VU	LC	oui	Modéré
Fringillidae	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	--	--	Article 3	Annexe II et Annexe III	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Motacillidae	Anthus pratensis	Pipit farlouse	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	VU	oui	Modéré
Fringillidae	Serinus serinus	Serinet	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	VU	oui	Modéré
Columbidae	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Annexe II	TC	LC	VU	oui	Modéré
Fringillidae	Chloris chloris	Verdier d'Europe	--	--	Article 3	Annexe III et Annexe II	--	TC	LC	VU	oui	Modéré
Alaudidae	Alauda arvensis	Alouette des champs	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	NT	oui	Faible

Accipitridae	Pernis apivorus	Bondrée apivore	Annexe I	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	AC	NT	LC	oui	Faible
Falconidae	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	C	LC	NT	--	Faible
Falconidae	Falco subbuteo	Faucon hobereau	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	AC	NT	LC	oui	Faible
Rallidae	Fulica atra	Foulque macroule	--	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	AC	LC	LC	oui	Faible
Laridae	Larus argentatus	Goéland argenté	Annexe II/2	--	Article 3	--	--	--	LC	NT	oui	Faible
Podicipedidae	Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	NT	LC	oui	Faible
Hirundinidae	Hirundo rustica	Hirondelle rustique	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Apodidae	Apus apus	Martinet noir	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	NT	oui	Faible
Laridae	Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	--	--	Article 3	Annexe III	--	AC	LC	NT	--	Faible
Columbidae	Columba oenas	Pigeon colombin	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	AC	LC	LC	oui	Faible
Phylloscopidae	Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	--	--	Article 3	Annexe III	--	--	LC	--	oui	Faible
Muscicapidae	Saxicola rubicola	Tarier pâtre	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	C	NT	NT	oui	Faible

Prunellidae	Prunella modularis	Accenteur mouchet	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	--	--	Article 3	Annexe II	--	PC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla alba	Bergeronnette grise	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Motacillidae	Motacilla flava	Bergeronnette printanière	--	--	--	--	--	--	--	LC	--	Très faible
Emberizidae	Emberiza calandra	Bruant proyer	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Accipitridae	Buteo buteo	Buse variable	--	--	Article 3	Annexe III	Annexe II	C	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Coturnix coturnix	Caille des blés	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Annexe II	PC	DD	LC	--	Très faible
Anatidae	Anas platyrhynchos	Canard colvert	Annexe II/1 et Annexe III/1	--	--	Annexe III	Annexe II	AC	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Coloeus monedula	Choucas des tours	Annexe II/2	--	Article 3	--	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Tytonidae	Tyto alba	Chouette effraie	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	DD	LC	--	Très faible
Strigidae	Strix aluco	Chouette hulotte	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Corvidae	Corvus frugilegus	Corbeau freux	Annexe II/2	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Corvus corone	Corneille noire	Annexe II/2	--	--	Annexe III	--	TC	LC	NA	--	Très faible
Sturnidae	Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	Annexe II/2	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	Annexe III/1 et Annexe II/1	--	--	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia borin	Fauvette des jardins	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	NT	--	Très faible
Sylviidae	Sylvia communis	Fauvette grisettes	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Rallidae	Gallinula chloropus	Gallinule poule d'eau	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	Accord AEWA	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Garrulus glandarius	Geai des chênes	Annexe II/2	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Muscicapa striata	Gobemouche gris	--	--	--	Annexe II	Annexe II	TC	LC	NT	--	Très faible
Laridae	Larus marinus	Goéland marin	Annexe II/2	--	Article 3	--	--	--	NA	LC	--	Très faible

Certhiidae	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus viscivorus	Grive draine	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus philomelos	Grive musicienne	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Ardeidae	Ardea cinerea	Héron cendré	--	--	Article 3	Annexe III	--	PC	LC	LC	--	Très faible
Strigidae	Asio otus	Hibou moyen-duc	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	DD	LC	--	Très faible
Acrocephalidae	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Oriolidae	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	LC	--	Très faible
Turdidae	Turdus merula	Merle noir	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Aegithalidae	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Paridae	Parus major	Mésange charbonnière	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Paridae	Poecile palustris	Mésange nonnette	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Passeridae	Passer domesticus	Moineau domestique	--	--	Article 3	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Phasianidae	Perdix perdix	Perdrix grise	Annexe III/1 et Annexe II/1	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Picidae	Dendrocopos major	Pic épeiche	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Picidae	Picus viridis	Pic vert	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Corvidae	Pica pica	Pie bavarde	--	--	--	Annexe II/2	--	C	LC	LC	--	Très faible
Columbidae	Columba palumbus	Pigeon ramier	Annexe II/1 et Annexe III/1	--	Premier (chassable)	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	--	--	Article 3	Annexe III	--	--	NE	NE	--	Très faible
Phylloscopidae	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	--	--	Article 3	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Regulidae	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	--	--	Article 3	Annexe II	--	AC	LC	LC	--	Très faible

Muscicapidae	Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Muscicapidae	Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	--	--	Article 3	Annexe II	Annexe II	TC	LC	LC	--	Très faible
Sittidae	Sitta europaea	Sittelle torchepot	--	--	Article 3	Annexe II	--	C	LC	LC	--	Très faible
Fringillidae	Spinus spinus	Tarin des aulnes	--	--	Article 3	Annexe II et Annexe III	--	--	NE	LC	--	Très faible
Columbidae	Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Annexe II/2	--	Premier (chassable)	Annexe III	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Trogloditidae	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	--	--	Article 3	Annexe II	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des chiroptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Vespertilionidae	Myotis myotis	Grand Murin	--	Annexe II/IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	EN	LC	oui	Fort
Vespertilionidae	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AR	NT	NT	oui	Fort
Vespertilionidae	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	PC	NT	NT	--	Modéré

Vespertilionid ae	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II	AC	NT	NT	oui	Modéré
Vespertilionid ae	Myotis mystacinus	Murin à moustaches	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	LC	LC	oui	Faible
Vespertilionid ae	Myotis brandtii	Murin de Brandt	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilionid ae	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	C	LC	LC	oui	Faible
Vespertilionid ae	Plecotus austriacus	Oreillard gris	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilionid ae	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe III	Annexe II/Accord Eurobats	TC	LC	NT	oui	Faible
Vespertilionid ae	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible

Annexe – Liste des mammifères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQ UE	NOM VERNACULA IRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTIO N DE BERNE	CONVENTIO N DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINA NTE ZNIEFF	ENJEUX
Vespertilioni dae	Myotis myotis	Grand Murin	--	Annexe II/IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	EN	LC	oui	Fort
Vespertilioni dae	Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AR	NT	NT	oui	Fort
Vespertilioni dae	Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	PC	NT	NT	--	Modéré

Vespertilioni dae	Eptesicus serotinus	Sérotine commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II	AC	NT	NT	oui	Modéré
Vespertilioni dae	Myotis mystacinus	Murin à moustaches	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	AC	LC	LC	oui	Faible
Vespertilioni dae	Myotis brandtii	Murin de Brandt	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilioni dae	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	C	LC	LC	oui	Faible
Vespertilioni dae	Plecotus austriacus	Oreillard gris	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible
Vespertilioni dae	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	--	Annexe IV	Article 2	Annexe III	Annexe II/Accord Eurobats	TC	LC	NT	oui	Faible
Vespertilioni dae	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	Annexe II/Accord Eurobats	NE	DD	LC	oui	Faible

Annexe – Liste des lépidoptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Nymphalidae	Pyronia tithonus	Amaryllis	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Anthocharis cardamines	Aurore	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Polyommatus icarus	Azuré commun	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Lycaenidae	Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Vanessa cardui	Belle Dame	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Limacodidae	Heterogenea asella	Cloporte	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Cossidae	Cossus cossus	Cossus gâte-bois	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Nymphalidae	Melanargia galathea	Demi-deuil	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Noctuidae	Autographa gamma	Gamma	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Papilionidae	Papilio machaon	Machaon	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible

Nymphalidae	Maniola jurtina	Myrtil	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Aglais io	Paon du jour	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Geometridae	Lomographa temerata	Phalène satinée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Pieridae	Pieris rapae	Piérade de la rave	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Pieris brassicae	Piérade du chou	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Pieridae	Pieris napi	Piérade du navet	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Coenonympha pamphilus	Procris	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Polygonia c-album	Robert-le-diable	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Sphingidae	Sphinx ligustri	Sphinx du Troène	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Hesperiidae	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalidae	Pararge aegeria	Tircis	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible

Nymphalida e	Aphantopus hyperantus	Tristan	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Nymphalida e	Vanessa atalanta	Vulcain	--	--	--	--	--	TC	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des orthoptères recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Tettigoniida e	Conocephalus fuscus	Conocéphale commun	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Euchorthippus declivus	Criquet des Bromes	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Acrididae	Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	--	--	--	--	--	C	LC	LC	--	Très faible
Tettigoniida e	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Tettigoniida e	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible

Annexe – Liste des reptiles et amphibiens recensés

FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Discoglossidae	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	--	AC	LC	LC	oui	Faible
Lacertidae	Podarcis muralis	Lézard des murailles	--	Annexe IV	Article 2	Annexe II	--	AC	LC	LC	oui	Faible
Bufo	Bufo bufo	Crapaud commun	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Ranidae	Rana temporaria	Grenouille rousse	--	Annexe V	Article 5 et 6	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible
Anguillidae	Anguilla anguilla	Orvet fragile	--	--	Article 3	Annexe III	--	C	LC	LC	--	Très faible

Annexe – Liste des autres invertébrés recensés

GRUPE TAXONOMIQUE	FAMILLE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DIRECTIVE OISEAUX	DIRECTIVE HABITAT	PORTEE NATIONALE	CONVENTION DE BERNE	CONVENTION DE BONN	RARETE PICARDIE	LR PICARDIE	LR France	DETERMINANTE ZNIEFF	ENJEUX
Autres invertébrés	Armadillidiidae	Armadillidium vulgare	Armadille vulgaire	--	--	--	--	--	C	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Apidae	Bombus terrestris	Bourdon terrestre	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pyrochroidea	Pyrochroa coccinea	Cardinal	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Scarabaeidae	Cetonia aurata	Cétoine dorée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Curculionidae	Phyllobius pomaceus	Charançon de l'Ortie	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Tytthaspis sedecimpunctata	Coccinelle à 16 points	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Coccinella septempunctata	Coccinelle à 7 Points	--	--	--	--	--	TC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coccinellidae	Propylea quatuordecimpunctata	Coccinelle à damier	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Carabidae	Amara aulica	Coléoptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coreidae	Coreus marginatus	Corée marginée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Cleridae	Necrobia ruficollis	Dendroctone du jambon	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Araneidae	Araniella cucurbitina	Epeire concombre	--	--	--	--	--	AC	LC	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Araneidae	Araneus diadematus	Epeire diadème	--	--	--	--	--	C	LC	--	--	Très faible
Mollusques	Helicidae	Helix pomatia	Escargot de Bourgogne	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Vespidae	Vespa crabro	Frelon européen	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pyrrhocoridae	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Mollusques	Arionidae	Arion rufus	Grande loche	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Coreidae	Coriomeris denticulatus	Hémiptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Miridae	Notostira elongata	Hétéroptère	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Ichneumonidae	Lissonota setosa	Ichneumon	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pyrochroidae	Pyrochroa serraticornis	Le Cardinal à tête rouge	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Lithobiidae	Lithobius forficatus	Lithobie à pinces	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Malachiidae	Malachius bipustulatus	Malachie à deux points	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Glomeridae	Glomeris marginata	Myriapode	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Oedemeridae	Oedemera nobilis	Oedemère noble	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Carabidae	Pterostichus madidus	Ptérostique mouillé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Graphosoma italicum	Punaise arlequin	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Dolycoris baccarum	Punaise brune à antennes & bords panachés	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Acanthosomatidae	Acanthosoma haemorrhoidale	Punaise de l'Aubépine	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Palomena prasina	Punaise verte	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Pentatomidae	Nezara viridula	Punaise verte ponctuée	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Episyrphus balteatus	Syrphe à ceintures	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Syrphidae	Syrphus ribesii	Syrphe du groseillier	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Tachinidae	Tachina fera	Tachinaire sauvage	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Elateridae	Athous haemorrhoidalis	Taupin des jardins	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Autres invertébrés	Cantharidae	Cantharis rustica	Téléphone moine	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Cantharidae	Rhagonycha fulva	Téléphore fauve	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Autres invertébrés	Scarabaeidae	Trichius gallicus	Trichie commune	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible

Annexe – Liste de la flore recensée

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat principal	Rareté	LR Région	LR France	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe II	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe IV	Directive Habitats, Faune, Flore - Annexe V	Protection nationale - Annexe 1	Protection nationale - Annexe 2	Protection régionale	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF	Exotique envahissant	Enjeux
Asteraceae	Crepis sancta	Crépide de Nîmes	Z	E?	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Fort
Poaceae	Bromopsis inermis	Brome sans arêtes	N	AR	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Modéré
Campanulaceae	Campanula glomerata	Campanule agglomérée	I	AR	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Orobanchaceae	Euphrasia officinalis	Casse lunette, Petite euphrase	I	RR	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Modéré
Geraniaceae	Geranium pratense	Géranium des prés	N	AR	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Modéré
Plantaginaceae	Linaria purpurea	--	C	E	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
--	Taraxacum sp.	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	Très faible
Asteraceae	Achillea millefolium	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Agrimonia eupatoria	Aigremoine, Francormier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fabaceae	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Asteraceae	Artemisia vulgaris	Armoise commune, Herbe de feu	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rubiaceae	Galium odoratum	Aspérule odorante, Belle-étoile, Gaillet odorant	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Rosaceae	Crataegus monogyna	Aubépine à un style, épine noire, Bois de mai	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Avena fatua	Avoine folle, Havenon	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Geum urbanum	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Betulaceae	Betula pendula	Bouleau verruqueux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Boraginaceae	Borago officinalis	Bourrache officinale	C	AR	NAo	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Ranunculaceae	Ranunculus acris	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	I;Z?	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois, Brome des bois	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Bromus hordeaceus	Brome mou	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Poaceae	Anisantha sterilis	Brome stérile	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Scrophulariaceae	Buddleja davidii	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Z	C	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	A	Très faible
Campanulaceae	Campanula rotundifolia	Campanule à feuilles rondes	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Brassicaceae	Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Brassicaceae	Cardamine flexuosa	Cardamine flexueuse, Cardamine des bois	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Daucus carota	Carotte sauvage, Daucus carotte	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Asteraceae	Centaurea jacea	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	I?;C	RR?	DD	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Asteraceae	Centaurea scabiosa	Centaurée scabieuse	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois, Persil des bois	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Eryngium campestre	Chardon Roland, Panicaut champêtre	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	Non	Non	N	Très faible
Betulaceae	Carpinus betulus	Charme, Charmille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fagaceae	Quercus robur	Chêne pédonculé, Gravelin	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fagaceae	Quercus petraea	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Amaranthaceae	Chenopodium album	Chénopode blanc, Senouisse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Caprifoliaceae	Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Elytrigia repens	Chiendent commun, Chiendent rampant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Glebionis coronaria	Chrysanthème des jardins	C	E	NAo	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Cirsium vulgare	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Cirsium arvense	Cirse des champs, Chardon des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Ranunculaceae	Clematis vitalba	Clématite des haies,	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

		Herbe aux gueux															
Asteraceae	Erigeron canadensis	Conyze du Canada	Z	CC	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Papaveraceae	Papaver rhoeas	Coquelicot	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Cornaceae	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin, Sanguine	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Asteraceae	Crepis biennis	Crépe bisannuelle	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible
Asteraceae	Crepis capillaris	Crépe capillaire, Crépis à tiges capillaires	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Asteraceae	Crepis tectorum	Crépe des toits	N	D?	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Poaceae	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Solanaceae	Solanum dulcamara	Douce amère, Bronde	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Poaceae	Echinochloa crus-galli	échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Lamiaceae	Stachys sylvatica	épière des bois, Ortie à crapauds	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Lamiaceae	Stachys palustris	épière des marais, Ortie bourbière	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Lamiaceae	Stachys byzantina	épière laineuse, épière de Byzance	C	E	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Onagraceae	Epilobium parviflorum	épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Onagraceae	Epilobium hirsutum	épilobe hérissé, épilobe hirsute	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Rosaceae	Prunus spinosa	épine noire, Prunellier, Pelossier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	

Sapindaceae	Acer campestre	érable champêtre, Acérais	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Sapindaceae	Acer platanoides	érable plane, Plane	I;Z	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Euphorbiaceae	Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois, Herbe à la faux	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Euphorbiaceae	Euphorbia lathyris	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins	Z	C	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Euphorbiaceae	Euphorbia helioscopia	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Fabaceae	Laburnum anagyroides	Faux-ébénier, Cytise, Aubour	Z	AC	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	P	Très faible	
Poaceae	Phleum nodosum	Fléole de Bertoloni	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Poaceae	Phleum pratense	Fléole des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Dennstaedtiaceae	Pteridium aquilinum	Fougère aigle, Porte-aigle	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Dryopteridaceae	Dryopteris filix-mas	Fougère mâle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Oleaceae	Fraxinus excelsior	Frêne élevé, Frêne commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Poaceae	Arrhenatherum elatius	Fromental élevé, Ray-grass français	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Rubiaceae	Galium mollugo	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	#	#	#	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	#	#	#	Très faible	
Rubiaceae	Galium aparine	Gaillet gratteron, Herbe collante	I	CC	LC	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible	
Lamiaceae	Galeopsis tetrahit	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	

Asteraceae	Galinsoga quadriradiata	Galinsoga cilié	Z	C	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Cupressaceae	Juniperus communis	Genévrier commun, Peteron	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	Non	Non	N	Très faible
Geraniaceae	Geranium dissectum	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Araceae	Arum maculatum	Gouet tacheté, Chandelle	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Conium maculatum	Grande ciguë, Ciguë tachée	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Boraginaceae	Symphitum officinale	Grande consoude	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Orchidaceae	Neottia ovata	Grande Listère	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apocynaceae	Vinca major	Grande pervenche	C	AR	NAa	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rubiaceae	Asperula cynanchica	Herbe à l'esquinancie, Aspérule des sables	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Geraniaceae	Geranium robertianum	Herbe à Robert	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Jacobaea vulgaris	Herbe de saint Jacques	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fagaceae	Fagus sylvatica	Hêtre, Hêtre commun, Fouteau	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Holcus lanatus	Houlque laineuse, Blanchard	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Aquifoliaceae	Ilex aquifolium	Houx	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Balsaminaceae	Impatiens balfourii	Impatience de Balfour, Impatience des jardins	C	AR	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	P	Très faible
Asteraceae	Inula conyza	Inule conyze, Inule squarreuse	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Iridaceae	Iris pseudacorus	Iris faux acore, Iris des marais	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Lolium perenne	Ivraille vivace	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asparagaceae	Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Caprifoliaceae	Knautia arvensis	Knautie des champs, Oreille-d'âne	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Cyperaceae	Carex sylvatica	Laïche des bois	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Sonchus arvensis	Laiteron des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Sonchus oleraceus	Laiteron piquant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Sonchus asper	Laiteron rude, Laiteron piquant	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Lactuca serriola	Laitue scariote, Escarole	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Lamiaceae	Lamium album	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Lamiaceae	Lamium purpureum	Lamier pourpre, Ortie rouge	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Lapsana communis	Lampsane commune, Graceline	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Lauraceae	Laurus nobilis	Laurier-sauce	C	RR	NAo	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Araliaceae	Hedera helix	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Lamiaceae	Glechoma hederacea	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Plantaginaceae	Linaria repens	Linaires rampantes	I	AC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Convolvulaceae	Convolvulus arvensis	Liseron des champs, Vrillée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fabaceae	Lotus corniculatus	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fabaceae	Medicago lupulina	Luzerne lupuline, Minette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Caprifoliaceae	Valeriana locusta	Mache doucette, Mache	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	leucanthemum vulgare	Marguerite commune, Leucanthème commun	I	?	DD	DD	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Matricaria chamomilla	Matricaire Camomille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Matricaria discoidea	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	Z	CC	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Euphorbiaceae	Mercurialis annua	Mercuriale annuelle, Vignette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Prunus avium	Merisier vrai, Cerisier des bois	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Hypericaceae	Hypericum calycinum	Millepertuis calycinal	C	E	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Hypericaceae	Hypericum perforatum	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Setaria italica	Millet des oiseaux	I	AC	LC	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Milium effusum	Millet diffus, Millet étalé, Millet sauvage	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Scrophulariaceae	Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Caryophyllaceae	Stellaria media	Mouron des oiseaux, Morgeline	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Primulaceae	Lysimachia arvensis	Mouron rouge, Fausse Morgeline	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Brassicaceae	Sinapis arvensis	Moutarde des champs, Raveluche	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Boraginaceae	Myosotis arvensis	Myosotis des champs	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Brassicaceae	Brassica rapa	Navette des champs	C	E?	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Ranunculaceae	Nigella damascena	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin	C	RR	NAo	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Betulaceae	Corylus avellana	Noisetier, Avelinier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Orobanchaceae	Odontites vernus	Odontite rouge, Euphrase rouge	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Urticaceae	Urtica dioica	Ortie dioïque, Grande ortie	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Oxalidaceae	Oxalis fontana	Oxalide droit, Oxalis droit	Z	PC	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Bellis perennis	Pâquerette	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Polygonaceae	Rumex obtusifolius	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Polygonaceae	Rumex crispus	Patience crépue, Oseille crépue	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Heraclium sphondylium	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Poaceae	Poa annua	Pâturin annuel	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Poa compressa	Pâturin comprimé, Pâturin à tiges aplaties	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Poa pratensis	Pâturin des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Poaceae	Poa trivialis	Pâturin des prés	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Papaveraceae	Eschscholzia californica	Pavot de Californie, Eschscholie de Californie	C	R	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Pimpinella saxifraga	Petit boucage, Persil de Bouc	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Ulmaceae	Ulmus minor	Petit orme, Orme cilié	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apiaceae	Aethusa cynapium	Petite cigande, Faux Persil	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	pp	pp	N	Très faible
Malvaceae	Malva neglecta	Petite mauve	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Apocynaceae	Vincaminor	Petite pervenche, Violette de serpent	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Hydrophyllaceae	Phacelia tanacetifolia	Phacélie à feuilles de Tanaisie	C	PC	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Picris hieracioides	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Helminthotheca echioides	Picride fausse Vipérine	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Poterium sanguisorba	Pimprenelle à fruits réticulés	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Plantaginaceae	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Plantaginaceae	Plantago major	Plantain majeur, Grand	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

		plantain, Plantain à bouquet														
Rosaceae	Malus pumila	Pommier Paradis	C	AR	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Argentina anserina	Potentille des oies	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Potentilla reptans	Potentille rampante, Quintefeuille	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Equisetaceae	Equisetum arvense	Prêle des champs, Queue-de- renard	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Ranunculaceae	Ranunculus repens	Renoncule rampante	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Polygonaceae	Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux, Renouée Trainasse	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Polygonaceae	Persicaria maculosa	Renouée Persicaire	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Resedaceae	Reseda lutea	Réséda jaune, Réséda bâtard	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Rubus fruticosus	Ronce de Bertram, Ronce commune	#	#	#	NE	Non	Non	Non	Non	Non	Non	#	#	#	Très faible
Poaceae	Phragmites australis	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Rubus ulmifolius	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Rosaceae	Rubus caesius	Rosier bleu, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible

Rosaceae	Rosa canina	Rosier des chiens, Rosier des haies	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Primulaceae	Samolus valerandi	Samole de Valerand, Mouron d'eau	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible	
Salicaceae	Salix caprea	Saule marsault, Saule des chèvres	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Asteraceae	Senecio vulgaris	Sénéçon commun	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Apiaceae	Silaum silaus	Silaus des prés, Cumin des prés	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	NPC	Oui	Oui	N	Très faible
Caryophyllaceae	Silene latifolia	Silène à bouquets	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Asteraceae	Solidago gigantea	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Z	AC	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	A	Très faible	
Caryophyllaceae	Stellaria holostea	Stellaire holostée	I	C	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Anacardiaceae	Rhus typhina	Sumac hérissé, Sumac Amarante	C	AC	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	P	Très faible	
Adoxaceae	Sambucus nigra	Sureau noir, Sampéquier	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Asteraceae	Tanacetum vulgare	Tanaisie commune, Sent-bon	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Apiaceae	Torilis arvensis	Torilis des champs	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Apiaceae	Torilis japonica	Torilis faux-cerfeuil, Grattau	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	
Fabaceae	Trifolium arvense	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	I	PC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	N	Très faible	
Fabaceae	Trifolium pratense	Trèfle des prés, Trèfle violet	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible	

Fabaceae	Trifolium repens	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Oleaceae	Ligustrum vulgare	Troà«ne, Raisin de chien	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Asteraceae	Erigeron annuus	Vergerette annuelle, érigeron annuel	Z	AC	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Plantaginaceae	Veronica persica	Véronique de Perse	Z	CC	NAa	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Plantaginaceae	Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Fabaceae	Vicia sativa	Vesce cultivée, Poisette	A;S;C	AR?	NAo	NA	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Adoxaceae	Viburnum opulus	Viorne obier, Viorne aquatique	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
Poaceae	Alopecurus myosuroides	Vulpin des champs, Queue-de-renard	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible
#N/A	Circaea lutetiana	#N/A	I	CC	LC	LC	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	N	Très faible